

24 Je pêche en morbihan

n° Janvier 2016



Revue d'informations de la Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique





ALCÉDO

chasse & pêche

DES PASSIONNÉS A VOTRE SERVICE !

magasins ouvert du lundi au samedi 9h à 19h

10% de remise immédiate sur tout le rayon pêche* aux porteurs de la carte de fidélité Alcedo**
* Hors promotions et soldes - ** Gratuite sur simple demande en magasin

Un très large choix en matériel :
Cannes, moulinets, leurres, accessoires...

Toutes les techniques de pêche en eau douce :
Carnassier, truite, coup, carpe.....

Grand choix d'appâts vivants ou artificiels :
Asticots, vers, vifs, pâtes à truite, graines...

Toute l'année les dernières nouveautés des + grandes marques :



Magasin de Vannes
19 rue Léonce Franco (ZA de Luscanen)
56880 VANNES - PLOEREN
Tel. 02 97 54 25 45

RETROUVEZ NOUS SUR
WWW.ALCEDO.FR
OU
f /alcedochassepeche

Magasin de Lorient
1 bis rue Gustave Zédé
56600 LANESTER
Tel. 02 97 32 56 83

ALRÉ PÊCHE ET CHASSE

Une très large gamme de cannes, moulinets, leurres...
Pour vous conseiller, des passionnés pratiquants les différentes techniques de pêche
Partenaire des plus grandes marques

Magasins ouverts du lundi au samedi de 9h00 à 12h15 et de 14h15 à 19h00

Rejoignez-nous sur **facebook**



ALRÉ PÊCHE ET CHASSE ZA Porte Océane 56400 AURAY	ALRÉ PÊCHE ET CHASSE ZA Atlantheix 56450 THEIX	ALRÉ PÊCHE ET CHASSE 1 rue Cdt Mindren 29200 BREST	ALRÉ PÊCHE ET CHASSE 26, avenue Ty Douar 29000 QUIMPER	ALRÉ PÊCHE ET CHASSE 8 rue des Petits Champs 35760 ST GREGOIRE	ALRÉ PÊCHE ET CHASSE ZI de Villejames 44350 GUERANDE
---	---	---	---	---	---



sommaire

Bilan 2015

- 5 Repères : 2015, année de toutes les incertitudes !
- 6 à 8 Saison de pêche : un été de canicule... bretonne !
- 9 Concours du plus gros poisson : une 12^e édition contrastée !!

En direct des bassins versants

- 10/11 Ellé
- 12/13 Scorff
- 14/15 Blavet
- 16/17 Côtiers
- 18/19 Oust/Vilaine

Cahier pêche

- 22 à 28 Réglementation 2016
- 23 / 25 Principaux cours d'eau et plans d'eau
- 30 Tarif 2016 des cartes de pêche dans le Morbihan
- 31 Garderie: une assemblée générale studieuse

32/35 Infos musette

Dossiers

- 36/37 Plan de gestion "anguille" : aucune civelle dans l'Oust en 2015
- 38/41 Continuité écologique : des avancées importantes

42 à 45 En bref

46 Recette

Le beurre blanc

je pêche en Morbihan

Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Secrétariat : 3 rue Marcel Dassault
56890 SAINT AVE
Tél : 02.97.44.54.55 • Fax : 02.97.44.54.60.
e. mail : accueil@fedepêche56.com
Site : www.federationpeche.fr/56/

Directeur de publication : Jean-Yves MOËLO
Rédacteur en chef : Christian LE CLEVE
Rédaction : J.Y. MOËLO - C. LE CLEVE
A.L. CAUDAL - P. COURJAL - F. JOSSEC
Y. LE CLAINCHE - F. BOICHOT
J.C. LE CLAINCHE - G. ROUSSEAU

Apport journalistique - Conception maquette
Mise en page : Terra / Vannes - Tél. 02 97 46 22 68
Impression : Poisneuf - Josselin

Tirage : 18 000 exemplaires

Photo couverture : L. Madelon - FNPF
Tous droits de reproduction réservés à : FDPPMA du Morbihan

Nouveaux élus, nouveaux challenges



L. Madelon - FNPF

En 2016, la Fédération et les AAPPMA du Morbihan ont choisi d'opter pour une **nouvelle méthode** de délivrance des cartes de pêche offrant la possibilité à quiconque souhaite pratiquer la pêche d'adhérer à une association par le biais du site **www.cartedepeche.fr**.

Les fédérations qui ont déjà fait le choix de ce procédé "tout informatique", mis en place par la FNPF en 2012, sont conquises et les atouts sont indéniables. Elles ont la possibilité de **connaître en temps réel** le nombre d'adhérents et d'adapter leurs actions en conséquence.

L'outil cartedepeche.fr apportera à nos responsables associatifs un nombre considérable d'**informations essentielles** qui permettront à terme d'adapter les offres de produits mis à leur disposition ou encore de mieux communiquer avec leurs adhérents.

Côté pêcheur, les possibilités offertes pour prendre une carte sont désormais multiples : prise de carte à son domicile, dans son association ou chez son détaillant habituel.

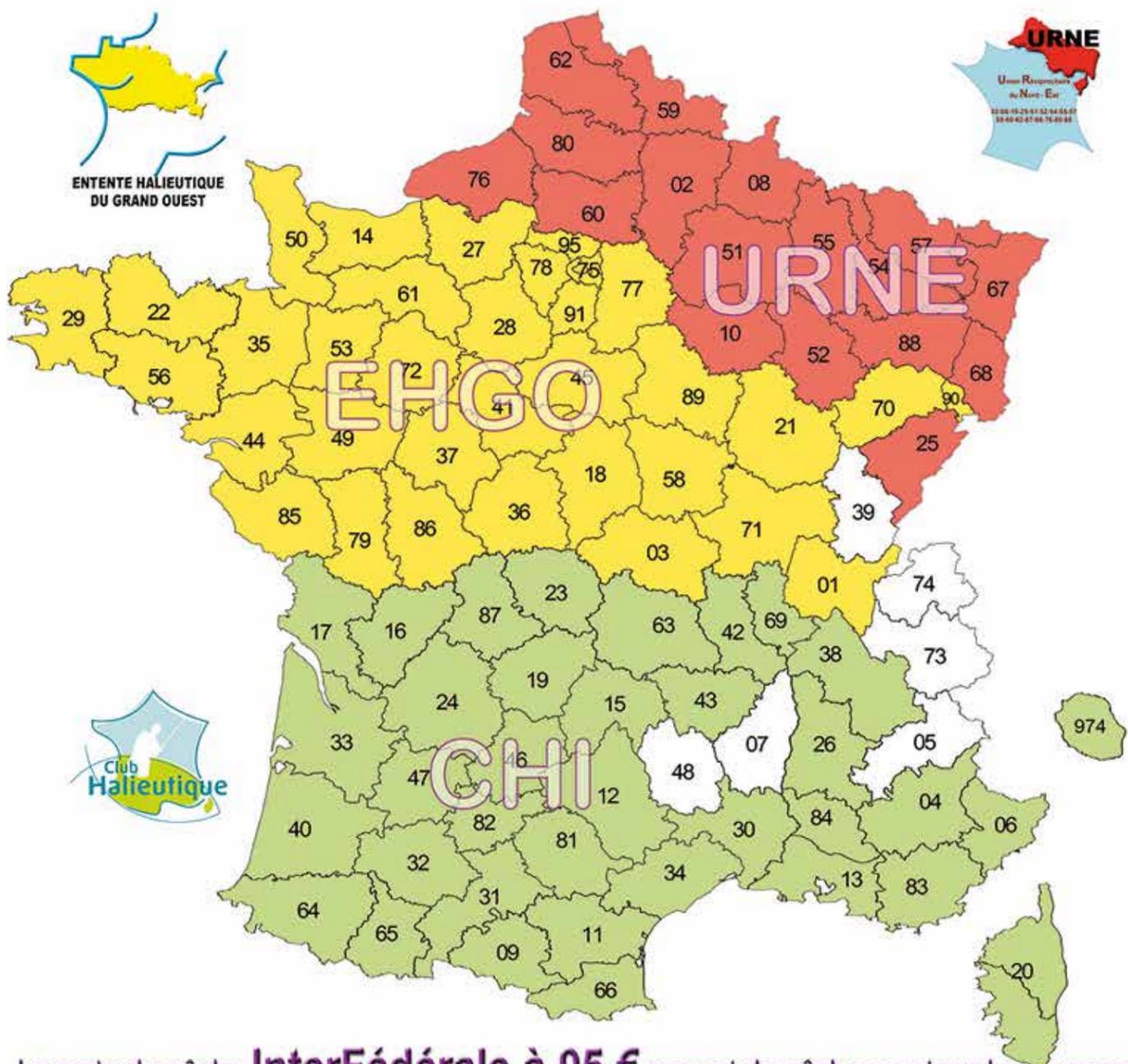
Le système est **simple, rapide** et permet au pêcheur, si l'envie lui prend, de faire une partie de pêche un dimanche ou un jour férié muni de son précieux sésame.

En fin d'année 2015, vous avez été appelés à participer à l'assemblée générale de votre AAPPMA dont l'un des points à l'ordre du jour consistait à élire les membres du conseil d'administration pour les cinq prochaines années. Les **nouveaux élus** auront à mener au cours de ce mandat de nombreux challenges. **www.cartedepeche.fr** sera le premier et son succès ne passera que par une **mobilisation massive** des structures associatives de pêche.

Que cette édition 2016 de "Je pêche en Morbihan" me permette en mon nom et en celui du Conseil d'administration de la Fédération de remercier pour leur **engagement** et leur **contribution** tous les responsables associatifs qui, de 2009 à 2015, vous ont représentés et qui ont choisi de se retirer.

Jean-Yves Moëlo - Président

Avec la carte de pêche InterFédérale 2016, pêchez plus loin ...



La carte de pêche InterFédérale à 95 € permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE.



2015 : année de toutes les incertitudes !

1^{er} avril 2015 à 5h15, les vannes de fond du barrage de Guerlédan sont ouvertes. C'est le début de la vidange de ce qui est la plus importante réserve en eau du Morbihan. Le printemps est sec, exceptionnellement sec... et chaud ! Les premiers suivis réalisés montrent une évolution comparable à celles de 1976, 1989 et 2003 pour la sécheresse des sols et le niveau des nappes souterraines.



La question de l'eau en Bretagne ne pourra trouver de réponse sans une gestion optimale de milieux aquatiques préservés.

Les inquiétudes sont fortes : les ressources restantes permettront-elles d'alimenter la population en cas de sécheresse ? Comment le Blavet canalisé supportera-t-il l'absence de débit réservé ? Plus largement : les cours d'eau garderont-ils un débit suffisant ? Heureusement, un mois d'août maussade et quelques passages pluvieux réguliers ont permis de "passer" l'été sans catastrophe. Quelques assècs,

quelques mortalités de saumons et une couleur verte inhabituelle sur le Blavet montrent cependant à quel point la situation a été tendue. Autre incertitude, en même temps lointaine et déjà présente : celle du changement climatique ! Si, à la COP 21, on discute sur les moyens de limiter la hausse des températures, au niveau régional, on commence vraiment à s'en inquiéter et réfléchir à ses conséquences. Quels niveaux de hausse des températures, d'élévation du niveau marin ? Quel impact sur l'agriculture, sur l'économie en général, la population ? Comment gérer nos ressources en eau, lutter contre les inondations ? En 2015, année de la COP 21, le changement climatique est ainsi vraiment entré dans le champ politique régional.

3^e pan de questions : l'institutionnel. Avec les lois NOTRe ⁽¹⁾,

MAPTAM ⁽²⁾ et l'entrée en lice de la GEMAPI ⁽³⁾, c'est toute l'organisation institutionnelle de la gestion de l'eau qui se réorganise : quels regroupements au sein des communautés de communes ? Devenir des départements auprès de régions renforcées, des syndicats de bassins versants ? Quelle redistribution des compétences pour mener les politiques de l'eau et des milieux aquatiques ? Quelle évolution des budgets ? Devin qui peut y répondre aujourd'hui !

Face à cette mouvance, nous avons cependant au moins une certitude forte : la question de l'eau sera une des questions fondamentales des prochaines décennies ! Or, la Bretagne ne dispose ni de grandes réserves en eau souterraine ni d'apports extérieurs au territoire. Elle ne peut compter que sur ses ressources propres : les pluies qui l'arrosent et ses milieux aquatiques. Cette question de l'eau en Bretagne ne pourra trouver de réponse sans une gestion optimale de milieux aquatiques préservés. Pourvu que les futures institutions en prennent totalement conscience rapidement !

C.L.C.

- 19/02 : signature CTMA Ellé
- 01/04 : début de la vidange de Guerlédan
- 21/04 : convention FNPF - Education nationale
- 22/07 : comité de gestion de crise et arrêté de restriction des usages de l'eau
- 7/08 : parution loi NOTRe
- 11/08 : approbation préfectorale du Sage Scorff
- 22/09 : signature du contrat territorial de l'Oust
- 01/11 : début de la remise en eau de Guerlédan
- 04/11 : adoption du Sdage 2016 - 2021
- **Novembre** : élections des bureaux des AAPPMA
- 30/11 au 13/12 : COP 21
- 6 et 13/12 : élections régionales

[1] NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
 [2] MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
 [3] GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.



Un été de canicule... bretonne !

Les pêcheurs français se souviendront de 2015 comme d'une année caniculaire. Pas les bretons ! Un peu de sécheresse, une chaleur un peu appuyée, une canicule bretonne quoi ! Du coup, la saison de pêche, sans être exceptionnelle, a été correcte. Néanmoins, mention spéciale pour la truite, le saumon de printemps et la Vilaine. Du côté du Blavet, la vedette a été Guerlédan et sa vidange qui a dicté ses conditions toute l'année.

Les truites au rendez-vous !
Les précipitations hivernales 2014/2015 ont été moyennes mais ont permis d'entamer la saison de la truite avec un niveau d'eau correct. Le printemps sec a ensuite contribué à abaisser le niveau d'eau dès le mois d'avril, limitant ainsi le maintien des truites sur les cours d'eau de tête de bassin versant. Elles ont dévalé vers l'aval et leur pêche a été concentrée sur des rivières offrant des débits plus importants. Il a également favorisé le développement des insectes, permettant la pêche à la mouche dès la fin avril. L'été a ensuite été rythmé par des précipitations régulières fin juillet et en août, permettant de très belles prises malgré des niveaux globalement élevés. Des techniques comme le vairon manié ou le ver de

terre ont fait leurs preuves lors des épisodes pluvieux. Des journées de pêche avec 4 à 6 poissons compris entre 30 et 45cm nous ont été rapportées sur des cours d'eau comme La Sarre, l'Evel ou encore le Loc'h avec une truite de 57 cm capturée sur sa partie basse. Ce dernier a d'ailleurs connu une très belle saison estivale.

Tous les TAC Saumon de printemps atteints !
Cette année 2015 aura été marquée par l'atteinte de tous les totaux autorisés de captures (TAC) sur le département. Le TAC Ellé fut le premier atteint dès le 22 avril, suivi du Blavet le 5 mai et du Scorff le 22 mai. Le début de la saison a donc été très favorable à la pêche du saumon de printemps, notamment au ver puis les conditions climatiques ont diminué les opportunités particulièrement en automne pour les castillons. Comme souvent, il fallait profiter des épisodes pluvieux, moments les plus propices aux captures. En termes de remontées, les comptages au piège de Pont-Scorff montrent que l'année 2015 est une année moyenne : 69 saumons de printemps, 2 seconds retours et 375 castillons ont été comptabilisés à la date du 20/11/2015. Sur La Vilaine, 48 saumons ont été comptabilisés à la passe à poissons d'Arzal et quelques captures accidentelles ont été signalées.

Aloses : une saison complexe
Sur le Blavet, la pêche a été compliquée à cause des débits et des particules en suspension engendrées par la vidange de Guerlédan. Le défi alose n'a pas été organisé considérant que les conditions étaient trop mauvaises cette année. Néanmoins, la pêche aux leurres a montré son efficacité lors des variations de débit et de température.



G. Rousseaux - FDPPMA 56



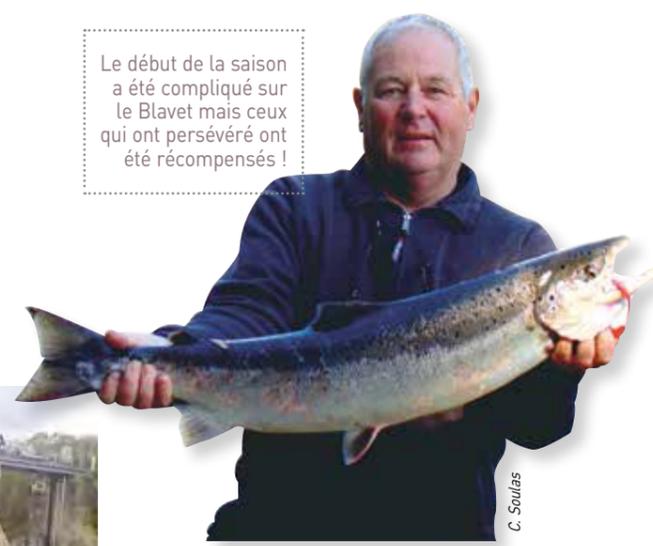
G. Rousseaux - FDPPMA 56

Le lac en assec, star de l'année !

Du côté du barrage d'Arzal, les remontées sont faibles cette année avec 416 individus seulement du fait d'une surpêche inadmissible de 80% du stock en zone maritime.

Blavet : l'impact de Guerlédan
Après 1951, 1966, 1975 et 1985, le barrage de Guerlédan a connu sa 5^e vidange en 2015. Menée de mars à avril et suivie d'une période d'assec jusqu'à l'hiver, cette vidange a eu d'importantes répercussions sur la pêche sur le Blavet. Ainsi, sur le lac, la pêche a été fermée fin février après une prolongation

Le début de la saison a été compliqué sur le Blavet mais ceux qui ont persévéré ont été récompensés !



C. Soullas

La vidange de Guerlédan a généré des eaux très turbides qui ont gêné la pêche. (Photo : vannes de St Aignan).

en été une forte eutrophisation entraînant une coloration verte et des conditions de vie difficiles pour la faune piscicole. Quelques saumons ont même été retrouvés morts durant l'été. La pêche estivale des poissons blancs a été également affectée par ces conséquences de la vidange. Côté carnassiers, la pêche a été tristounette toute l'année sur tout le Blavet, sauf sur le secteur entre Pontivy et Saint-Aignan. Des poissons ont en effet dévalé de la retenue de Saint-Aignan sans doute pour rechercher de l'oxygène et échapper au flux de sédiments et les pêcheurs ont pu en profiter.

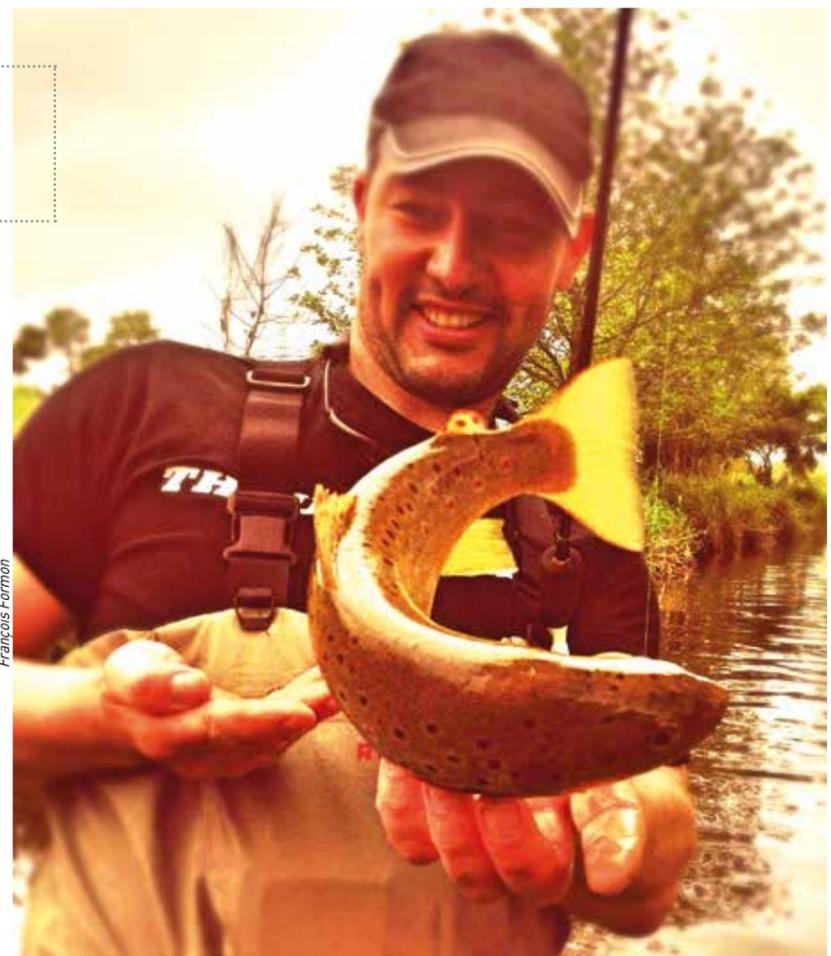
Carnassiers : une année assez difficile !
Ailleurs, les bonnes conditions de températures et de débits de janvier ont permis de réaliser de belles prises. Mais, à partir de l'ouverture de la 2nde catégorie, et jusqu'à la fin de l'été, les carnassiers n'ont pas été très agressifs sur les lignes ; en causes, les faibles débits et les températures chaudes de l'été.

exceptionnelle d'un mois bienvenue et appréciée. Elle ne sera réouverte qu'en septembre 2017 pour laisser aux 13 t de poissons qui seront réintroduites le temps de s'installer. Al'aval, outre l'alose (cf. ci-dessus), la pêche du saumon a également été fortement impactée : débits importants et turbidité au printemps, débits d'étiage et d'automne non soutenus et inhabituellement faibles. Cette situation a occasionné



Un très beau brochet de Guerlédan pris pendant la prolongation de février.

Une belle truite du Loc'h prise en plein été !



François Formon



►► Seul le bassin de La Vilaine semble avoir échappé à cette observation. Au port de Foleux à Béganne, les rencontres halieutiques bretonnes organisées en octobre ont ainsi pu confirmer que la Vilaine offre aux pêcheurs un peuplement piscicole intéressant.

Sur les mortiers, la Jussie pose toujours des problèmes pour la pratique de la pêche. Pourtant, les bénévoles ne relâchent pas leurs efforts pour maintenir les postes de pêche ! Cette année encore, des journées ont été consacrées à l'arrachage de cette plante invasive.

A l'automne, le Lac au Duc a pu afficher de très bon résultats sur les carnassiers mais également sur les poissons blancs qui n'étaient pas encore remontés dans l'Yvel ! Depuis la forte mortalité de 2011, le Lac au Duc s'est densifié en poissons grâce à de nombreuses surfaces de frayères fonctionnelles et au travail d'une AAPPMA motivée. Les pêcheurs de carnassiers se réjouissent aujourd'hui de prendre tant de belles pièces et les pêcheurs au coup sont ravis des résultats sur le poisson blanc. Les saisons de pêche 2013 et 2014 avaient redonné confiance aux pêcheurs et, cette année, les augmentations de population ont été confirmées sur les lignes.

Au final, cette saison 2015 n'apparaît pas remarquable en soi. Elle le devient au regard de la canicule qui a sévi sur le reste du pays mais a épargné la Bretagne. En 2015, pour un pêcheur, il valait vraiment mieux être breton.

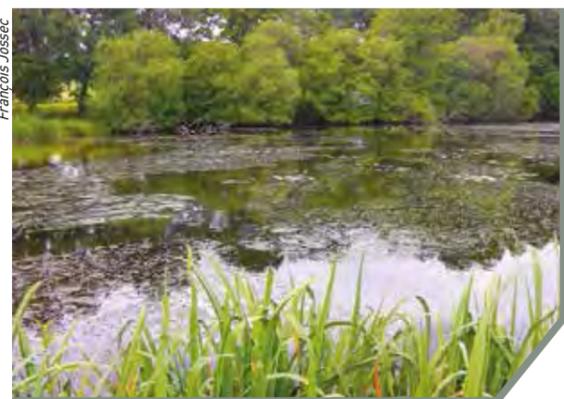
F.J.

BIEFS DE JONCTION : UN ÉTÉ TENDU !

L'arrêt de l'alimentation en eau des biefs de jonction entre Blavet et Oust pour cause de vidange de Guerlédan combiné aux conditions météo du début d'été ont failli coûter la vie à la population piscicole des biefs.

Certains des biefs sont poreux et leur maintien en eau dépend de leur alimentation à partir de la prise d'eau du Porzo sur le Blavet. Celle-ci étant stoppée, les niveaux ont baissé et ont atteint en juillet pour certains biefs un niveau critique très inquiétant pour la faune. Les fortes chaleurs de juillet ont alors déclenché des mortalités. Après que la Fédération ait alerté l'administration sur la situation de ces biefs, des mesures d'urgence ont été mises en place. Une pêche de sauvegarde a ainsi été organisée sur le bief de joli cœur et, surtout, un épisode pluvieux fin août a permis in extremis de relancer le pompage du Porzo pour remplir le bief de partage de Keroret long de près de 3 km.

Sans cette pluie bienvenue et la réactivité des acteurs publics et associatifs, la situation aurait pu être catastrophique.



Les algues prolifèrent dans les biefs de partage !

PENDANT CE TEMPS À TRÉAURAY...

Depuis plusieurs années, la sécurité du barrage de Treauray imposait d'abaisser le niveau de la retenue en hiver. De ce fait, les frayères situées dans la partie amont du lac étaient mises hors d'eau et donc improductives. Des travaux de sécurisation de l'ouvrage ont été réalisés en



Le Pont Brec'h avait besoin d'une nouvelle jeunesse !

2014 - début 2015 par Eau du Morbihan. Ces travaux ont obligé à une vidange de la retenue. Celle-ci a été mise à profit pour réparer le vieux pont romain qui traverse la retenue dans sa partie haute et permettait - avant qu'il s'écroule - aux pêcheurs d'accéder à la rive gauche de la retenue. Par ailleurs, une passerelle a également été aménagée à l'aval du barrage de Treauray, facilitant la circulation des pêcheurs entre les rives droite et gauche.

A partir de l'hiver 2015-2016, le maintien des niveaux d'eau devrait permettre un fonctionnement optimal des frayères à brochets et à poissons blancs. Nul doute que la population piscicole de la retenue connaîtra une forte amélioration dans les prochaines années. Les pêcheurs pourront en bénéficier avec un confort de pêche accru.



1,17 m pour 10,5 kg pris dans l'Yvel par Gwendal Perrichot ! • Un jeune pêcheur récompensé : bravo Noé • Un beau saumon pour Jean-Claude.

Concours du plus gros poisson 12^e édition !! contrastée !!

Avec **26 captures déclarées**, le bilan de ce concours des plus belles prises se situe au même niveau que l'édition précédente. Malgré une participation assez modeste, et c'est bien là l'objectif, cette édition 2015 permet une nouvelle fois de démontrer que nos cours d'eau morbihannais permettent aux pêcheurs de se faire plaisir. Et ce qu'on a constaté, c'est que beaucoup de rivières de 1^{ère} catégorie, et pas forcément celles auxquelles on pense le plus souvent, abritent une belle population de truites : **6 poissons de plus de 50 cm** déclarés. Pour les carnassiers en revanche, c'est la première année qu'aucun pêcheur n'a adressé de déclaration de sandre. Côté brochet, encore une fois de très jolis poissons ; **8 entre 97 et 117 cm !!** Un record vieux de 10 ans est tombé pour cette édition avec le rotengle de Stéphane Josso qui affichait **1,6 kg pour 44 cm**. Félicitation à lui. Pour le silure, il ne manquait que 4 cm pour que le record soit battu. Comme chaque année, on peut légitimement penser que beaucoup d'autres pêcheurs auraient pu faire valider des prises. Et même si elles ne font pas tomber les records, elles permettent de valoriser le loisir pêche. Notez également que **chaque participant** à ce concours est **récompensé !!**

Tableau d'honneur 2015

Espèce	Nom du pêcheur	AAPPMA	Taille (cm)	Poids (kg)	Lieu de capture
Brochet	PERRICHOT Gwendal	Ploermel	117	10,500	Yvel
Perche	PASCO Simon	Baud	46		Blavet
Truite Fario	DUCLOS Yann	Pontivy	59	2,180	Evel
Silure	LE GUERNEVE Alain	Plouay	206	63,800	Vilaine
Saumon	DREUSLIN Jean Claude	Glénac	87	5,800	Blavet
Rotengle	JOSSO Stéphane	Ploermel	44	1,600	Lac au duc Record

Records à battre

Espèce	Taille (cm)	Poids (kg)	Pêcheur	Année de capture
Brochet	124	11,600	JUET Raoul	2008
Brochet	111	15,000	PERRICHOT Jean Paul	2005
Sandre	103	10,200	RIVALLAND Patrick	2008
Saumon	93	7,750	THOMAS Christian	2006
Truite	67	3,000	PERRONO François	2008
Truite de mer	70	3,500	BARNICHON Serge	2011
Carpe	100	24,500	LOZEVIS Fabien	2005
Rotengle	44	1,600	JOSSO Stéphane	2015
Perche	58	1,780	ALAIN Marc Antoine	2005
Tanche	55	2,400	PENNY Steeve	2004
Brème	-	3,780	ESTORGUES Jordan	2004
Alose	67	3,415	LABESSE Julien	2013
Black-bass	-	2,000	LOZEVIS Fabien	2006
Black-bass	47	1,500	GOUGNON Teddy	2006
Chevesne	59	-	LABESSE / HAZO	2013/2014
Silure	211	-	VINCENT Kevin	2014
Gardon	43	1,500	LE BORGNE Lionel	2012

Pour 2016, déclarez vos prises !!! Même si elles ne rentrent pas au tableau des records, elles seront récompensées. Les bulletins de participation sont disponibles chez vos dépositaires de cartes de pêche ou sur le site internet de la Fédération : www.federationpeche.fr/56/

Dans les milieux aquatiques, le **taux d'oxygène** dépend de la **température de l'eau**. En effet, plus la température de l'eau est élevée et plus le taux d'oxygène est faible. Ceci implique que plus l'eau est chaude et moins il y a d'oxygène disponible pour les peuplements piscicoles et les autres espèces vivantes.



L'Ellé retrouve ses méandres

Le Contrat Territorial Milieu Aquatique sur le bassin versant morbihannais de l'Ellé, mis en œuvre par Roi Morvan Communauté de 2015 à 2019, prévoit des actions de rétablissement de la libre circulation piscicole, la restauration des habitats et des interventions sur la ripisylve. Les collectivités piscicoles sont partenaires du projet par l'intervention des bénévoles des AAPPMA "Entente du Haut Ellé" et de Gourin et par un projet de reméandrage du cours principal de l'Ellé, rectifié et recalibré dans le cadre des remembrements au début des années 60.

1 kilomètre à reméandrer

Le projet retenu prévoit de rétablir l'Ellé dans son ancien lit. Le secteur se situe à l'amont de la prise d'eau de Pont Saint Yves ; 4 tranches de travaux sont prévues pour une longueur totale de 1 km. L'objectif est de retrouver un fonctionnement global du cours d'eau qui inclue le milieu piscicole mais également de rétablir le rôle d'espace tampon du site : les crues hivernales à l'aval seront ralenties par un renforcement de sa capacité de débordement et le rechargement de la

nappe sera favorisé pour assurer un débit d'étiage du cours d'eau plus important bénéfique pour la ressource en eau potable.

Pour 2015, les travaux ont concerné la partie aval du secteur : la longueur initiale de l'Ellé était de 230 m, elle est maintenant de 350 m. Techniquement, il a fallu s'appuyer sur des données cartographiques. Le cadastre napoléonien et des photos aériennes anciennes de 1952 ont fourni des données sur la position et la forme de l'ancien lit de l'Ellé. Ensuite le calage du tracé du cours d'eau sur une orthophoto récente de 2011 a permis de pré positionner son implantation. La phase terrain a apporté des indices de la localisation de l'ancien lit par une végétation différente et la topographie qui permet de piquer le lit parfois au mètre près. Un sondage à la tarière a enfin confirmé la présence des sédiments anciens. Cette phase préparatoire est essentielle.

L'ancien lit retrouvé

Le calcul de la section d'écoulement confirme la forme du lit retrouvée sur des portions de l'Ellé qui n'ont pas été détruites.

Dès le premier "coup de pelle", à 80 cm de profondeur, le sable grossier apparaît, témoin de l'histoire hydrogéologique du cours d'eau. Après une journée de travail, un premier méandre est rétabli ; en trois jours, l'ancien lit renaît et le lit rectifié est déconnecté puis comblé, après une pêche de sauvetage. Trois mares sont conservées pour augmenter la biodiversité du site. Derrière ce début de réhabilitation de l'Ellé se cache un enjeu essentiel : la maîtrise foncière du site qui aura nécessité près de 10 ans de discussion.

La réhabilitation de l'hydro système des fonds de vallée en tant qu'infrastructure naturelle est un enjeu essentiel pour anticiper le changement climatique en Bretagne, qui pourrait se traduire par des précipitations plus importantes en hivers avec des risques de crue et des étiages plus marqués, problématiques pour la ressource en eau potable, essentiellement issue des eaux de surface. Ce vaste chantier devra être précédé par une action sur le foncier : réorganisation, accès, gestion.

J.C.L.C.



Le nouveau tronçon qui emprunte l'ancien lit retrouvé mesure 350 m pour 230 m pour le lit rectifié, comblé après la photo.

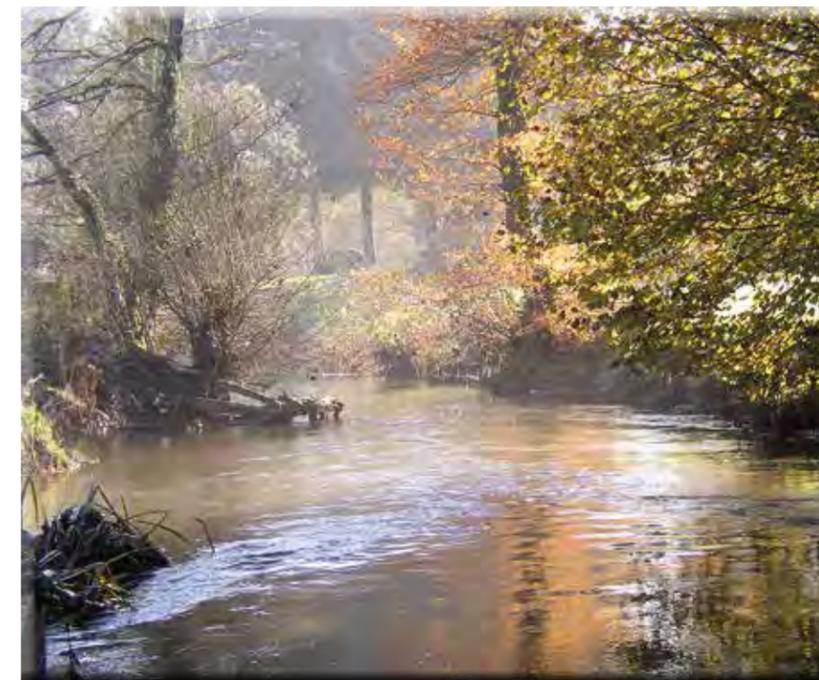
Une démarche concertée de tourisme-pêche en Centre Bretagne

Tout a commencé au salon de la pêche à la mouche à Carhaix en février 2014. Les trois fédérations de pêche du Finistère, des Côtes d'Armor et du Morbihan y étaient présentes. Rencontres, discussions, échanges ... dont il ressort que chacun des trois départements développe un projet de tourisme pêche sur son territoire : le Finistère souhaite développer un ensemble de parcours de pêche labellisés sur le bassin de l'Aulne ; les Côtes d'Armor veulent développer des sites de pêche "de repli" pendant la vidange de Guerledan et en faire des parcours de référence ; le Morbihan s'est, de son côté, engagé dans une démarche départementale de mise en valeur de ses parcours de pêche.

Ces trois projets ont en commun de s'appuyer sur la démarche proposée par la fédération nationale, de vouloir développer le tourisme pêche et... de concerner un territoire commun : le pays Centre-Ouest-Bretagne (COB). Pourquoi ne pas développer un projet concerté ?

La Région, partenaire financier

Justement, la Région vient de lancer un appel à projets "tourisme des 4 saisons" visant à faire émerger des démarches de développement touristique durable ne se limitant pas à la seule saison estivale. La pêche, loisir durable par excellence, se pratiquant toute l'année colle parfaitement à l'esprit de l'appel à projet. Aussi, les 3 départements s'unissent-ils pour présenter un projet concerté. Bâti autour de l'aménagement et la valorisation de parcours de pêche et d'actions d'animation du territoire visant le développement d'une filière touristique "pêche", les trois projets sont validés par la Région qui décide en juin 2015 de les aider financièrement à hauteur de 30 % des dépenses engagées.



17 parcours de pêche à valoriser sur le Centre-Ouest- Bretagne avec l'aide financière de la Région et, peut-être, celle de l'Europe.

L'Europe sollicitée

Au vu de l'ampleur du projet (plus de 300 000 euros pour les trois départements et 111 000 euros pour le seul Morbihan), un dossier complémentaire de financement a été présenté à l'automne 2015 auprès du COB pour pouvoir bénéficier de fonds européens afin de compléter le financement du projet. Réponse attendue courant 2016. Quoiqu'il en soit, le projet sera engagé début 2016 et concernera pour le Morbihan l'aménagement de 17 parcours de pêche situés sur les territoires des AAPPMA du Haut-Ellé, de Gourin et de Guéméné/Scorff.

Des actions de promotion ainsi que d'animation de la filière pêche sont également prévues dès 2016 : formation des hébergeurs, des accueillants, partenariat avec des guides de pêche ... L'enjeu premier de ce projet commun est de contribuer au développement économique du territoire centre breton. Le 2^e enjeu est de faire reconnaître la pêche comme une activité sociale porteuse de retombées économiques. Le 3^e est, pour les fédérations bretonnes, d'apprendre à travailler ensemble pour développer leur présence à l'échelon régional.

C.L.C.

Crédit Mutuel de Bretagne
 www.cmb.fr
 ouvert tous les jours du mardi au samedi midi
 LA banque à qui parler

Vannes Le Pouffanc
 Route de Nantes
 Le Pouffanc 56860 SENE
 Tél. 02 97 54 77 70 - Fax 02 97 54 77 89



Syndicat du Scorff : depuis 40 années au chevet du Scorff



Une belle affluence pour célébrer les 40 ans du syndicat.

Comme partout ou presque, la fin des années 60 est marquée sur le Scorff par les pollutions et l'abandon progressif de la rivière.

Cette belle rivière fournissait encore eau, truites ainsi que les saumons dont se régalaient les bourgeois lorientais - et dont vivaient plusieurs familles de Pont-Scorff ! - mais elle n'était déjà plus la même. Les pollutions urbaines, industrielles et le développement récent de piscicultures montraient leurs effets délétères. Et à l'heure du chauffage au fuel triomphant, la ripisylve, de moins en moins entretenue, s'écroulait dans la rivière et finissait par la boucher.

Dès le début des années 70 pourtant, quelques personnalités se sont émues de cette situation et de la raréfaction du saumon, vite érigé

en symbole d'eau pure. Pêcheurs pour beaucoup, ils ont engagé un travail de restauration de la rivière au travers de chantiers bénévoles. C'est la création de l'APPSB (*) autour de Jean-Claude Pierre qui saura associer à son action de restauration de terrain des scientifiques (Cnexo, Inra, université de Rennes) et des élus locaux motivés.

Le Scorff fournit son eau aux Lorientais et constitue un lien entre la ville et la campagne. Très vite, le besoin de gérer la rivière à l'échelle du bassin versant ("de la source à l'estuaire") apparaît évident. En mars 1975, cette évidence trouve sa concrétisation par la création du syndicat du bassin du Scorff qui réunit dans une même entité l'ensemble des communes du bassin versant et aux réunions duquel étaient conviées les associations.

L'heure est à la restauration des berges du Scorff au travers de chantiers associatifs, à la sensibilisation du public et des scolaires, à la lutte contre les carrières d'uranium et les pollutions industrielles. On ne parle pas encore - ou si peu - des nitrates et autres pollutions diffuses agricoles.

La tempête d'octobre 1987 qui dévasta la vallée du Scorff va jouer comme un accélérateur de la prise de conscience et de l'action du syndicat. Il se dote de moyens financiers accrus, finance l'action des bénévoles et s'engage en 1989 dans une réflexion sur son action à venir. Celle-ci débouchera sur la signature du contrat de vallée du Scorff en 1991 en présence de Brice Lalonde, alors ministre de l'environnement.

Dès lors, l'action institutionnelle du Syndicat était lancée et ne s'est plus arrêtée. Il est désormais le porteur de toutes les actions institutionnelles engagées sur le bassin en matière de patrimoine naturel : qualité de l'eau (programmes Bretagne-Eau-Pure, puis contrat territorial), restauration et réhabilitation du milieu (CRE et CTMA), Natura 2000, actions sur le bocage. Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux a, lui, été signé en août 2015.

C.L.C.

(*) APPSB : association pour la protection et la promotion du saumon en Bretagne qui deviendra Eau et Rivières de Bretagne.

Syndicat du Scorff et pêcheurs : une histoire de synergie !

Directement ou indirectement, la naissance du syndicat du Scorff est affaire de pêcheurs. Il n'est donc pas étonnant que depuis 40 ans, le syndicat et les pêcheurs agissent en partenariat étroit, atteignant parfois un stade de synergie. Quelques exemples :

Entretien de cours d'eau

L'entretien de cours d'eau est quasiment l'action fondatrice du syndicat comme elle est une action permanente des pêcheurs. En 1991, dans le cadre du contrat de vallée, c'est la Fédération qui monte la 1^{ère} équipe professionnelle en activité sur le Scorff. Plusieurs membres de cette équipe seront ensuite intégrés à l'équipe du syndicat. Aujourd'hui encore, les AAPPMA du Scorff sont opérateurs des actions d'entretien dont le syndicat est maître d'ouvrage. A ce jour, grâce à ce partenariat, plus de 1000 km de cours d'eau ont été entretenus concourant ainsi au maintien du bon état écologique du bassin.

Station de comptage des saumons de Pont-Scorff

Le saumon est le symbole du Scorff ; de sa dégradation hier, de son bon état aujourd'hui ! Une station de comptage des salmonidés migrateurs a été installée par la



1 000 km de cours d'eau entretenus : le fruit du partenariat entre les associations et le syndicat.

Fédération à Pont-Scorff en juin 1994 dans le cadre du contrat de vallée. Grâce à un partenariat avec l'INRA et l'ONEMA, elle permet de suivre l'évolution de la population de saumons du Scorff. Les données qu'elle fournit servent de référence nationale pour déterminer les modalités de gestion de cette espèce emblématique. En retour, elle apporte une notoriété certaine et positive à l'ensemble de la vallée et sert d'appui à l'odyssaum, un des points d'intérêt touristique de la vallée.

Migrations piscicoles

Le saumon est un poisson migrateur. Pour accomplir son cycle

de vie, il doit pouvoir remonter le cours d'eau pour rejoindre ses frayères, puis redescendre en mer pour y devenir adulte. Sans migration, pas de saumons. Restaurer cette migration par l'aménagement des barrages et moulins a été une action constante du syndicat depuis 1987, menée en étroite concertation avec les propriétaires d'ouvrages et la Fédération. A ce jour, tous les moulins ont été aménagés, permettant l'accès des saumons jusqu'à l'amont de Guéméné/Scorff. Seuls l'amont du bassin et quelques affluents restent inaccessibles. Un nouveau programme est à venir pour les ouvrir aux migrateurs.

C.L.C.

Les grandes dates du syndicat

- 1975 / Création du Syndicat en mars
- 1987 / La tempête du 16 au 17 octobre dévaste les berges du Scorff
- 1989 / Début des programmes coordonnés de restauration de cours d'eau
- 1991 / Le 14 septembre, signature du contrat de vallée
- 1994 / Le taux de nitrates moyen atteint son maximum (28mg/l)
- 1998 / Contrat BEP 2
- 1999 / Création du site Natura 2000
- 2002 / Contrat restauration entretien (CRE)
- 2004 / Validation du DOCOB natura 2000
- 2009 / Début de Breizh bocage
- 2011 / CTMA
- 2015 / Approbation du SAGE le 10 août



Beau saumon de 83 cm et 6.8 Kg passé en mars 2013 à la station de comptage du moulin à Tan à Pont-Scorff.



La passe de Coet crenn en 2009 juste avant sa mise en eau ; une des passes réalisées sous maîtrise d'ouvrage du syndicat.



Vidange de Guerlédan : une grande dernière ?

D'une contenance de plus de 50 millions de m³, le barrage de Guerlédan est le plus grand ouvrage hydraulique de Bretagne. C'est aussi la principale réserve d'eau du Morbihan et un pôle touristique majeur du centre Bretagne, notamment au travers de la pêche. Sa vidange, rendue nécessaire pour la réalisation de travaux sur l'ouvrage, ne pouvait être qu'un événement... et une opération délicate, d'autant que la dernière datait de 30 ans.

Deux ans de travaux préparatoires ont précédé le début officiel de la vidange le 1^{er} avril 2015. Pour mener les procédures réglementaires ; mais également pour régler les problèmes posés par la vidange : sécurité de l'alimentation en eau, accès et accueil du public, valorisation touristique de l'événement, aspects piscicoles et halieutiques. Pour les pêcheurs, les enjeux étaient nombreux : éviter une catastrophe écologique sur le Blavet et limiter l'impact de la vidange ; maintenir autant que possible une activité de pêche ; retrouver un lac attractif à l'issue de la vidange et, autant que possible, positiver la vidange. Un groupe de travail spécifique s'est consacré à traiter ces questions.

Qualité d'eau : pas sans impacts

Nombre de vidanges de barrages EDF ont, même dans un passé récent, abouti à de véritables catastrophes écologiques en transformant des rivières poissonneuses en fleuves de boues. Cela n'a pas été le cas à Guerlédan et on peut



A.L. Caudal - FDPPMA 56

700 kg de poissons vivants ont pu être récupérés par la pêcherie et répartis, comme ici un jeune sandre dans le Blavet.

évidemment s'en féliciter. Les suivis réalisés en continu à l'aval de S^t Aignan montrent des paramètres de qualité globalement respectés avec quelques dépassements ponctuels sur la température de l'eau et l'ammonium et un respect total des normes pour le paramètre MES⁽¹⁾. Les riverains et habitués du Blavet ont pourtant constaté pendant toute la durée de la vidange que l'eau du Blavet était très "chargée" en MES. Manifestement, une partie de la vase stockée à Guerlédan a dévalé et a contribué à enrichir le milieu. Ces MES - et les phosphates qu'elles contiennent - ne sont sans doute pas étrangères à la coloration "vert flashie" observée en août, caractéristique de la présence de cyanobactéries sur tout l'aval du Blavet. Cela risque de durer en 2016. En effet, lors de la vidange, 7000 tonnes de vases ont été stockées dans le barrage de S^t Aignan. Cette vase sera remobilisée au fil du temps et finira dans le Blavet. Sauf à ce qu'elle soit retirée (ce qui n'est pas prévu), nous avons donc

toutes les craintes de voir le Blavet encore affecté en 2016 par les suites de la vidange.

Côté pêche, il faudra patienter jusqu'à l'automne 2017 pour pouvoir recommencer à pêcher sur le lac. Ce sera long ! D'autant que la pêche a été extrêmement affectée toute l'année sur le Blavet aval : pas de pêche de l'alose en raison des débits élevés et de la turbidité de l'eau, pêche estivale très perturbée en raison des cyanophycées, reproduction des poissons très affectée sur le Blavet

A l'inverse, les pêcheurs ont pu bénéficier d'un mois de pêche du carnassier supplémentaire, la fermeture ayant été reportée au 28 février à la demande des fédérations. Autre élément positif issu des discussions préalables : EDF s'est engagée à repeupler le lac à l'issue de la vidange. Un plan d'ensemencement a été établi à hauteur de 13 tonnes.

700 kg de poissons récupérés

La récupération du poisson présent dans le lac a également fait l'objet de nombreuses discussions. Il s'agissait en effet d'éviter le transfert vers l'aval de cadavres de poissons ou d'espèces indésirables tout en récupérant un maximum de poissons des espèces les plus intéressantes : carnassiers, carpes. Il a d'abord été procédé à des pêches de "décompression" par filets en février à S^t Aignan et mars

A.L. Caudal - FDPPMA 56



La pêcherie mise en place spécialement à fonctionner du 11 au 18 avril et a récupéré environ 4.5 tonnes de poissons.



La retenue le 17 avril en fin de vidange vue du barrage.



La pêcherie a permis d'intercepter quelques silures, d'autres nombreux ont cependant atteint le Blavet.

sur le Lac. Ces pêches ont permis de transférer 470 kg de carnassiers et carpes "trophée" vivants vers les sites de pêche environnants. L'essentiel du dispositif de récupération reposait cependant sur la pêcherie de récupération installée en fin de vidange à l'aval immédiat du barrage de Guerlédan. Cette pêcherie a fonctionné pendant une semaine et a permis de récupérer environ 5 tonnes de poissons dont 230 kg de carnassiers non matures récupérés vivants et également transférés. Les plus gros spécimens dont les chances de survie étaient jugées trop faibles, ont été commercialisés pour la consommation (240 kg) tandis que le reste des poissons, non valorisable, était dirigé vers l'équarrissage et trans-

formé en farine de poisson. Au final, 5 tonnes de poissons ont été comptabilisés, toutes pêches confondues, contre 15 à 18 tonnes attendues. Il est probable que la quantité de poissons présente dans le lac était surestimée. Mais, de nombreux poissons ont échappé à la pêcherie et ont dévalé vers l'aval, dont malheureusement des jeunes silures. Certains ont été récupérés morts dans la retenue de S^t Aignan, les autres ont rejoint le Blavet. Enfin, certains poissons sont certainement restés "coincés" dans les biefs de la retenue.

Aménagements halieutiques

Enfin, et ce n'est pas le moins important, les fédérations ont profité de la vidange pour réaménager

plusieurs des cales de mise à l'eau existantes afin de les rendre plus fonctionnelles, dont celle de Sordan pour le Morbihan. Ces aménagements ont été pour l'essentiel financés dans le cadre de la convention nationale liant EDF et la Fédération nationale de la pêche. Dès septembre 2017, les pêcheurs pourront en bénéficier. Il fallait profiter de l'occasion offerte par cette vidange qui devrait être la dernière que connaîtra Guerlédan avant longtemps. En effet, les travaux réalisés par EDF dispensent désormais l'exploitant de la nécessité de réaliser des vidanges régulières comme auparavant.

C.L.C.

(1) MES : Matières en suspension

Un recrutement en tacons contrasté sur le Blavet

En 2015, les pêches d'indices d'abondance réalisées sur le bassin du Blavet ont mis en évidence un très bon recrutement sur certains affluents : le Temple, en particulier, a été très productif avec 51 tacons de l'année (soit plus du double des années précédentes), le Kersalo également, avec une moyenne de 50 tacons de l'année sur les 3 stations aval et 20 sur la station amont. L'Evel, quant à lui, a une production moyenne de 30 tacons de l'année, ce qui reste à un bon niveau, mais plutôt en dessous des années précédentes. A noter la prospection cette année du radier situé en aval du moulin de Treussac'h ; il était improductif car ennoyé du fait d'un seuil qui a supprimé le syndicat de la vallée du Blavet à l'automne 2014. Le radier ré-ouvert a été utilisé par les géniteurs de saumons



FDPPMA 56

Le radier en aval de Treussac'h sur l'Evel est à nouveau productif, suite à la suppression du seuil qui l'ennoyait.

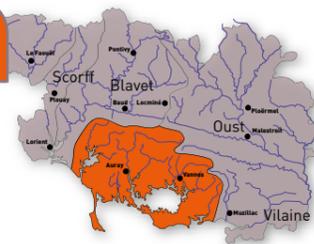
puisque 31 tacons de l'année y ont été comptabilisés. En revanche, le Tarun est en dessous de son niveau de production, avec 15 tacons en moyenne. On peut s'interroger sur l'impact de la fermeture temporaire à l'automne 2014 des vannes

du moulin de Quinipily, situé sur le bas de l'Evel. Il pourrait expliquer les productions plutôt modestes du bassin Evel-Tarun dans un contexte général de bon recrutement 2015.

A.L.C.

Les grandes dates de la vidange

- Février-mars** / Pêches de décompression
- 28 février** / Fermeture de la pêche au carnassier
- 1^{er} avril** / Ouverture des grandes vannes. Début de la vidange
- Du 11 au 18 avril** / Pêche de récupération
- 18 avril** / Barrage transparent. Fin de la vidange et début de l'assec
- 6 juin** / Opération de nettoyage du lac
- 1^{er} novembre** / Fin des travaux. Début de la remise en eau
- 18 septembre 2017** / Réouverture de la pêche



Journée départementale 2015 : les pêcheurs se mobilisent pour la Ria

Pour soutenir l'engagement du Syndicat Mixte de la Ria d'Étel qui vient d'engager un CTMA sur le bassin versant de la Ria d'Étel, les collectivités piscicoles avaient décidé d'organiser la 26^e journée départementale de restauration et d'entretien de cours d'eau sur le ruisseau de Keronic, à l'amont du moulin de Saint Vary en limite des communes de Pluvigner et Camors.

Le secteur de cours d'eau, inclus dans le programme sous maîtrise d'ouvrage de la FDPPMA du Morbihan, était très encombré de saules couchés en travers du lit. Un marquage préalable des travaux avait été réalisé, ce qui a permis aux 150 bénévoles présents, représentant 16 AAPPMA de restaurer 1200 m de cours d'eau.

Grace à la forte implication de l'AAPPMA la Gaule Alréenne qui nous accueillait et une météo clémente, le chantier a été un succès. Il faut remercier la commune de Pluvigner qui nous a offert le pot de l'amitié et a mis à disposition la salle pour le repas à l'issue du chantier.

Le travail des bénévoles a été présenté aux élus du bassin versant parmi lesquels M^{me} Le Quer

Conseillère départementale et présidente du Syndicat mixte de la Ria d'Étel et M^r Robelet Conseiller Départemental. Tous ont reconnu l'importance du travail réalisé, et à cette occasion, nous avons montré l'implication des collectivités piscicoles dans les actions de terrain de restauration et d'entretien des cours d'eau.

La nécessité de l'entretien

Cette visite a également été l'occasion de mettre l'accent sur la nécessité de réaliser un entretien régulier des boisements en bordure des cours d'eau, nécessaire à leur bon état fonctionnel. Sous l'impulsion des pêcheurs, les collectivités locales se sont investies dans ces opérations par leur financement puis la mise en place des Contrats Restauration Entretien des cours d'eau. Pendant plus de 20 ans, cette politique a permis de restaurer et d'entretenir plusieurs milliers de kilomètres de rivières.

Aujourd'hui, cette reconquête de rivières vivantes et entretenues est en danger. Les nouveaux contrats, les CTMA, donnent la priorité à la réhabilitation de la continuité écologique et de l'hydro morphologie et laissent de côté l'entretien pour des

raisons budgétaires. Les financements liés à l'entretien et à la restauration des cours d'eau ne sont plus suffisants.

La loi NOTRe qui redéfinit le rôle des collectivités locales, a conduit le département du Morbihan à ne plus financer que la restauration et plus l'entretien régulier. On ne peut que souhaiter qu'en application de la GEMAPI, les communes et leurs groupements s'investissent dans cet entretien régulier nécessaire. A défaut, le risque est grand de voir tout le travail réalisé réduit à néant. Lors de cette visite a été également évoqué l'intérêt des chantiers nature pour la réalisation de ces travaux ; la FDPPMA du Morbihan, pourra apporter son expérience de 15 années d'équipes de "cantonniers des rivières".

A l'issue de cette journée, les pêcheurs bénévoles présents ont décidé de se retrouver en 2016 pour une nouvelle journée départementale sur la basse vallée de l'Oust pour s'attaquer au problème de la jussie et à la restauration des frayères à brochets.

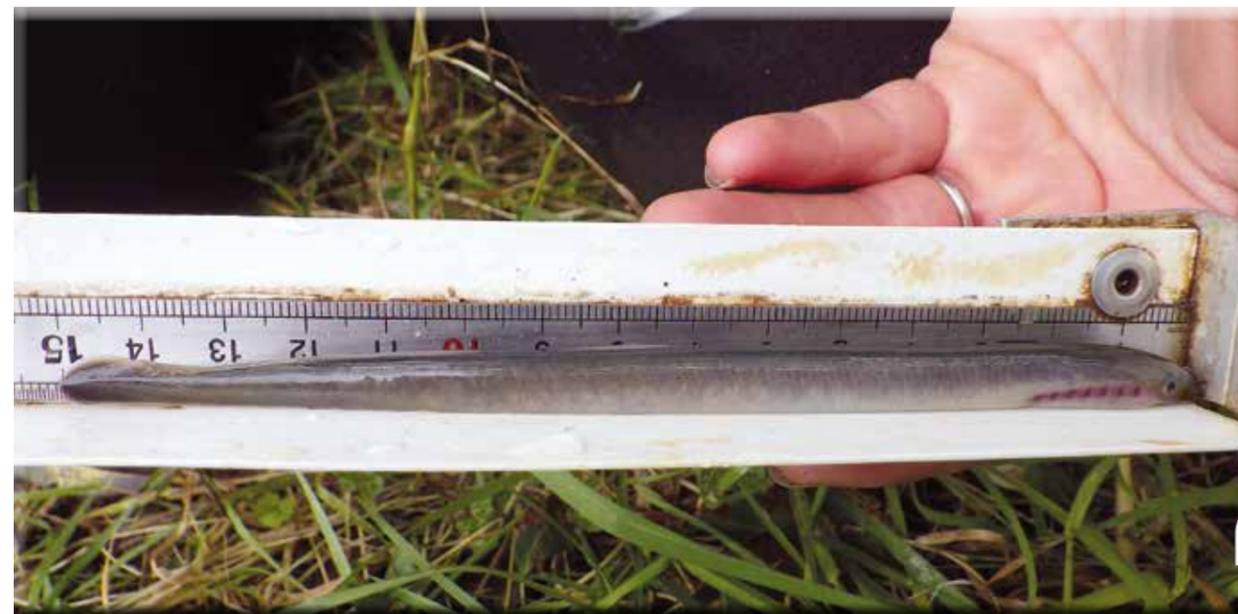
J.C.L.C.



L. Madelon - FNPF

Plus de 150 bénévoles ont entretenu 1 200 m de cours d'eau. L'occasion de rappeler qu'entretenir la rivière est une nécessité.

Le Liziec abrite de nombreux poissons migrateurs



D. Laforse - FDPPMA 56

Les lamproies marines prennent une teinte bleuâtre lorsqu'elles smoltifient avant de descendre en mer.

La partie aval du Liziec, sur St Avé et Vannes, est une zone très sensible avec une forte pression anthropique urbaine et industrielle. Mais, c'est aussi une zone qui peut se montrer accueillante pour les poissons migrateurs. Des prospections y ont été menées en septembre 2015 pour vérifier la présence de larves de lamproies marines dans le sédiment. Des observations avaient déjà permis de mettre en évidence que la lamproie marine se reproduisait sur le bas

du Liziec entre la zone du Prat et le moulin de Tréalvé, point de blocage à la remontée des géniteurs. Cependant, on ne savait pas si la reproduction était efficace.

La station prospectée dans la zone du Prat a montré que les litières étaient très favorables aux jeunes lamproies marines, puisque 74 larves ont été capturées sur 20 points. C'est de loin la plus forte valeur de toutes les stations prospectées dans le Morbihan : les larves de lamproies marines sont

souvent difficiles à trouver car elles préfèrent les sédiments en eau profonde.

D'autres espèces migratrices fréquentent elles aussi cette portion du Liziec : les anguilles, mais aussi les saumons. En 2015, les indices d'abondance sont bons : des juvéniles de saumons de l'année ont été pêchés sur les 3 stations prospectées, ce qui n'est pas souvent le cas.

A.L.C.

La Pêche, c'est en ligne !

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ

www.cartedepêche.fr

MAGASIN PÊCHE-CHASSE A PLOUAY

TY BAZAR

Artides pour tout type de pêche

Ouvert du mardi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h30 et le dimanche de 10h00 à 12h30

22 rue du Général de Gaulle - PLOUAY - Tél. 02 97 11 13 86

Site : tybazar.e-monsite.com

Adresse mail : aux-loisirs-sportifs@orange.fr



Le CTMA Yvel-Hyvet : c'est parti pour 5 ans de travaux sur l'Yvel-Hyvet



Des signataires et un public nombreux pour la signature de ce contrat territorial.



600 mètres de diversification des habitats piscicoles sur la Doueff à Mauron pour engager le CTMA.

Sur l'Oust, 2 "parcours passion" labellisés en 2015



Le "pôle pêche" du Pont d'Oust présenté aux élus locaux et à la presse.

Après 4 années de préparation et de procédures, le CTMA (1) de l'Yvel-Hyvet a démarré en 2015. Le coup d'envoi a été donné le 22 septembre par la cérémonie de signature des sept contrats territoriaux de l'Oust pour les années 2015-2019.

Coordonnés par le Grand-Bassin de l'Oust (GBO), ces 7 contrats portent sur les bassins du Ninian-Léverin, de l'Yvel-Hyvet, de l'Aff, de l'Oust moyen, de l'Oust aval, de la Claire et de l'Arz. Sur les 16,25 M€ d'actions prévues, 46 % concernent les milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) et 23 % les actions agricoles. Cinq maîtres d'ouvrages sont concernés par les travaux : le GBO (pour 75 % du coût), la Région, les chambres d'agriculture, les propriétaires d'ouvrages.

La Fédération de pêche du Morbihan est engagée à hauteur de 370 000 € pour des travaux d'hydro-morphologie et de continuité sur le bassin Yvel-Hyvet.

Lors de son allocution, le président Jean-Yves Moëlo a rappelé que la participation des pêcheurs était le souhait d'Etienne Lameul, ancien président de l'AAPPMA de Ploërmel et administrateur de la Fédération, et qu'elle se justifiait par la volonté d'accompagner le GBO dans la reconquête de la qualité des eaux de l'étang au duc.

Premiers travaux à Mauron

Le lancement concret du programme n'a pas traîné puisque les premiers travaux ont été engagés dès la mi-octobre sur Mauron. Ils ont consisté à recréer de la diversité d'habitats sur la Doueff au droit de l'étang de Mauron. Le linéaire concerné

présentait sur 600 m un grand plat lent très homogène avec juste une séquence mouille-radier en amont. Après un nettoyage de la végétation mené par les bénévoles de l'AAPPMA de Mauron, une entreprise est intervenue sous la conduite de la Fédération. Deux radiers ont d'abord été recréés à partir d'amorces existantes. Puis ont été installés des blocs et des épis en alternance dans les mouilles reconstituées. Au final, un travail de diversification de la lame d'eau et du substrat a été réalisé qui permet de diversifier les écoulements et les conditions d'habitat. Ces travaux seront poursuivis en aval en 2016 et complétés par l'implantation de banquettes de rive. Le financement de ces travaux a été assuré par l'Agence de l'eau à hauteur de 50 % et du Conseil départemental 56 pour 30 %, le solde étant pris en charge par les pêcheurs.

C.L.C.

(1) Contrat Territorial "Milieu Aquatique".

Infos bulles

La pollution de l'Aff jugée à moitié

En septembre 2014, l'Aff était polluée sur 9 km par un rejet issu de l'entreprise Mix-buffet de Guer (CF. JPEM 23 p18). Un PV avait été dressé et plusieurs plaintes déposées, notamment par 3 AAPPMA dont celle de Guer. Le volet pénal de ce dossier a été réglé en mai 2015. La SAS Mix-Buffer a été reconnue coupable des faits reprochés (ce qu'elle ne niait pas) et condamnée par ordonnance pénale à une amende délictuelle de 20 000 euros. Sur le plan de l'indemnisation des victimes, la constitution des fédérations de pêche et AAPPMA a été déclarée recevable. L'examen des demandes de dédommagement a cependant été renvoyée à une audience ultérieure et sera examinée en février 2016.

À l'instar de ce qui se fait pour d'autres activités de loisirs, la labellisation des parcours a pour objectif de garantir aux utilisateurs de trouver sur les sites une qualité de services et d'équipement. Conformément aux critères définis par la FNPF, deux parcours du bassin versant de l'Oust ont obtenu le label "parcours passion" en 2015.

Des aménagements au pont d'Oust

Situé au cœur du grand site naturel de la basse vallée de l'Oust, à cheval entre les communes des Fougerêts et de Peillac, le Pont d'Oust offre par la configuration particulière du site, partagé entre rivière canalisée et rivière naturelle, des possibilités de pêche très diversifiées. Les nouveaux aménagements réalisés - postes de pêche sécurisés, poste PMR, places de parking - ont complété ceux déjà existants. Trois panneaux d'informations ont été posés aux Crolais, au pont d'Oust et à l'écluse de Limur. La signalétique routière a également été traitée. Parcours "carpe de nuit", ce site atypique de l'Oust permet désormais d'accueillir les pêcheurs de toutes catégories.

La "Fishery des sorciers" à Loyat

Propriété de la commune de Loyat, l'étang communal de 1,8 ha est géré par l'Ablette ploërmelaise.

L'AAPPMA a souhaité y développer un concept qui fonctionne depuis longtemps en Angleterre et qui répond à la demande de nombreux pêcheurs. Rebaptisé "fishery des sorciers", le plan d'eau a dans un premier temps fait l'objet d'un important déversement en poissons blancs. Ensuite, 24 petits pontons ont été aménagés autour de l'étang. Enfin, une réglementation et une gestion spécifique ont été mises en place.

Une information et une signalétique routière ont été installées. A signaler que seule la pêche sans arillons y est autorisée et que tous les poissons doivent être remis à l'eau avec la plus grande précaution. L'accès à la pêche se fait sur réservation moyennant l'acquisition d'une carte supplémentaire de 10 euros pour la journée ou 40 € pour l'année.

Y.L.C.



Fishery des sorciers à Loyat : 24 plateformes ont été aménagées pour pêcher confortablement.

SE RESSOURCER

GÉNÉRATION
PÊCHE

La Pêche, c'est ma détente, ma liberté, ma passion... Avec mon mari, mes enfants ou mes copines, on se retrouve souvent au bord de la rivière. Un moment de liberté, de plein air, où je ris et j'oublie tout le reste... Je suis la Génération Pêche !

A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur

www.cartedepeche.fr

cahier
spécial
pêcheLa pêche toujours plus
en ligne !

De plus en plus, le Web tisse sa toile et il est désormais le premier moyen d'information.

La pêche n'échappe pas à ce phénomène. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, les fédérations de pêche, dont la vôtre, développent des moyens de communication via Internet. Le site de la Fédération nationale, auquel le Morbihan contribue, a été le premier outil "dématérialisé" d'information des structures de la pêche. Ce site sera fortement rénové en 2016, relooké et complété.

Le site des "parcours de pêche du Morbihan" ouvert en mars 2014 compte désormais près d'une centaine de fiches parcours. Et depuis l'automne 2015, il est adapté à une consultation par smartphone ou tablette, ce qui le rendra encore plus utile.

Les projets pour 2016 sont nombreux :

- création d'une **application smartphones/tablettes** qui intégrera les outils existants et apportera plein de nouvelles fonctionnalités
- création d'une **page facebook** et d'un compte **twitter** pour faciliter les échanges et la réactivité dans la transmission d'informations
- mise en **cartographie de la réglementation** pour en faciliter la consultation
- poursuite de la saisie des parcours pêche.

Pour l'heure, c'est du côté des cartes de pêche que se situe l'évolution la plus importante. Vous l'avez en effet noté. Après quatre années de montée en puissance du site cartedepeche.fr, le pas est désormais franchi : il n'est plus délivré de cartes papier en Morbihan.

Comme une trentaine d'autres départements, nous sommes désormais 100% cartedepeche.fr ! Pas une révolution ... qui facilitera la vie de tous, pêcheurs, trésoriers d'AAPPMA et distributeurs de cartes ! Bonne année halieutique à tous.

BOOT
Mathieu Le BOUTER
GUIDE DE PÊCHE

**PÊCHE À BORD D'UN BATEAU
TOUT ÉQUIPÉ POUR LA PÊCHE**
Toutes formules possibles en Bretagne Sud
BONNE AMBIANCE GARANTIE!

www.mathieu-le-bouter.jimdo.com
06 14 34 36 56
Spécialité en Morbihan : Silure en basse Vilaine

Réglementation 2016 : fiche pratique

Arrêté préfectoral consultable sur le site de la Fédération www.federationpeche.fr/56/ rubrique réglementation



Pêche sur le mortier de Glénac.

L. Madelon - FNPF

Dates d'ouverture

- 1^{ère} catégorie et truites : du 12 mars (à 8 h 00) au 18 septembre inclus

- 2^{ème} catégorie* :

- a) brochet, black-bass, perche, sandre : du 1^{er} janvier au 31 janvier et du 1^{er} mai au 31 décembre
- b) poisson blanc : toute l'année
- c) anguille : du 1^{er} avril au 31 août (1^{ère} et 2^{ème} cat.)

c) saumon - alose : la réglementation n'étant pas connue à la date d'impression, les pêcheurs de saumons et d'aloses sont invités à se renseigner auprès de leur dépositaire ou de la Fédération en début de saison. Un document d'information sera mis à leur disposition dès que possible sur le site de la Fédération.

* Attention : toute pêche sur le lac de Guertédan est interdite en 2016.

Heures d'ouverture

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher.

Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

Tailles légales de capture

- truite : 20 cm (23 cm sur les cours d'eau classés à saumons)
- truite de mer : 35 cm
- saumon : voir document spécifique
- sandre : 40 cm

- black-bass : 30 cm (en 2^{ème} catégorie)
- brochet : 50 cm (en 2^{ème} catégorie)

Nombre de lignes autorisées

- en 1^{ère} catégorie : 1 seule ligne sauf sur certains plans d'eau de 1^{ère} catégorie sur lesquels l'usage de 2 lignes est autorisé (cf. liste page 29). Sur ces plans d'eau, les dates d'ouverture restent celles valables en 1^{ère} catégorie.
- en 2^{ème} catégorie : 4 lignes.

Attention : les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.

Limitations de captures

- Truites : maximum de 10 truites par jour par pêcheur.
- Vairons : maximum de 50 vairons par jour par pêcheur.
- Saumons : quotas annuels non connus à la date de remise à l'imprimeur. Voir document spécifique.

IMPORTANT

Carnassiers : quota à venir pour les carnassiers (voir article page 34)

Pêche en marchant dans l'eau

En vue de la protection des frayères, la pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite en première catégorie entre l'ouverture et le 10 avril inclusivement.

Rappels réglementaires importants

- Au bord des cours d'eau, les pêcheurs sont les invités des propriétaires riverains, titulaires des droits de pêche (L435-4 du CE). Merci de respecter le droit de propriété, de fermer les barrières et de ne pas jeter

vos détritrus.

- L'usage de l'asticot comme amorce ou appât est interdit dans les cours d'eau de la première catégorie, mais autorisé en étangs.

- La pêche du saumon est limitée aux seuls cours d'eau classés à saumons et ne peut se pratiquer qu'à partir de la rive.

- La pêche dans les passes à poissons et les pertuis de moulins est strictement interdite (R436.70 du CE) ainsi que la pêche à partir des passerelles de barrages (en application du code du domaine public fluvial).

- La pêche est également interdite à partir des barrages et écluses et sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une seule ligne (R436-71 du CE).

- En 2^{ème} catégorie, la pêche au vif, au poisson mort ou aux leurres (sauf mouche) est interdite pendant la période de fermeture du carnassier. Cette mesure ne s'applique pas pour la pêche du saumon, de la truite de mer et de l'alose sur le Blavet. La pêche du silure au ver reste autorisée pendant cette période.

ANGUILLE

Depuis 2011, en application du plan national de gestion de l'anguille, les pêcheurs aux lignes ont l'obligation de noter leurs captures d'anguilles dans un carnet de captures qu'ils peuvent se procurer auprès de la DDTM ou télécharger sur le site internet de la Fédération (onglet "migrateurs").

Principaux cours d'eau et plans d'eau

Le tableau ci-dessous présente en condensé les principaux cours d'eau et plans d'eau du département. Les +, symbolisant l'abondance pour chaque espèce, constituent une indication tout au plus. Les AAPPMA sont citées d'aval en amont.

Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Qté	Espèces	GP	Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Qté	Espèces	GP
Bassin de la Vilaine					Bassin du Blavet				
La Vilaine	La Roche Bernard	+++	Gardon, tanche, brème, carpe, anguille	H	Le Blavet	Lorient, Baud Melrand, Pontivy	+++	Gardon, brème	H
		+++	Sandre, brochet, perche				++	Sandre, perche, autres blancs	
L'Oust	La Gacilly, St-Martin	++	Poisson blanc, carnassier	H			+	Brochet, truite	
	Malestroit, Ploërmel, Josselin, Rohan	++	Sandre, brochet, perche				++	Saumon (en aval)	
L'Yvel	Ploërmel, Mauron	+	Truite	H	La Vieille Rivière de S' Aignan	Pontivy	+++	Truite, poisson blanc, carnassier	H
		+	Brochet, perche						
		++	Sandre, poisson blanc						
+	Truite								
Le Ninian	Ploërmel, Truite du Porhoët	++	Brochet, perche, poisson blanc	H	L'Evel	Baud, Locminé	++	Poisson blanc, brochet	H
L'Aff	La Gacilly, Quelneuc, Guer	++	Poisson blanc et carnassier	H			+	Truite	
L'Oyon	Guer		Truite	H	Le Tarun	Baud, Locminé	+++	Truite	P
La Claie	Malestroit, Vannes, Ploërmel, Locminé	++	Truite, brochet, gardon, Vandoise, tanche	H	La Sarre	Melrand, Guéméné	+++	Truite	P
L'Arz / 1 ^{ère} catégorie	Gaule de Lanvaux	++	Truite, brochet, perche	H	Le Brandifrot	Melrand	+++	Truite	P
	Questembert, Vannes	+	Poisson blanc		Le Sebrevet	Lorient	+++	Truite	P
L'Arz / 2 ^{ème} catégorie	Gaule de Lanvaux, Glénac	+++	Brochet, poisson blanc	H	Le Kersalo	Lorient	+++	Truite	P
Le Sedon	Josselin	++	Truite	P	Le Temple	Lorient	+++	Truite	H
Bassins côtiers					Bassin du Scorff				
Le Loc'h	Auray, Grand-Champ	++	Truite, poisson blanc, brochet	H	Le Scorff	Plouay, Guéméné	++	Truite	P
Le Tohon, Le Kervily	Questembert	+++	Truite	P			++	Saumon	
Le Liziec	Vannes	++		P			+	Brochet, poisson blanc	
Le Meucon	Vannes	+	Truite	H	Le R. de S' Sauveur	Plouay	+++	Truite	P
Le Kergroix	Auray	+++	Truite (fario et de mer)	P	Bassin de l'Ellé				
		+	Saumon						
Le Ruisseau du Pont du Roch	Lorient	++	Truite (fario et de mer)	H	La Laïta		++	Truite, saumon	P
		++	Saumon (pêche interdite)						
Le Sal	Auray, Vannes	+	Truite, poisson blanc, carnassier	H	L'Ellé	Entente du haut Ellé	++	Truite	P
GP : Gestion Piscicole					P : Patrimoniales (sans introduction de poissons)				
H : Halieutique (avec introduction de poissons)					Qté : abondance				
P : Patrimoniales (sans introduction de poissons)					L'Ellé				
					Entente du haut Ellé				
					++ Saumon, brochet, poisson blanc				
					Le Naïc				
					Entente du haut Ellé				
					+++ Truite				
					L'Inam et son affluent le ruisseau du Duc				
					Entente du haut Ellé, Gourin				
					+++ Truite				
					++ Saumon				
					Le Langonnet				
					Entente du haut Ellé				
					++ Truite				
					Le Rozo				
					Entente du haut Ellé				
					++ Truite				
					L'Aër				
					Guéméné, haut Ellé				
					++ Truite				
					Canal de jonction				
					Pontivy, Rohan				
					+++ Carnassier, poisson blanc				
					H				

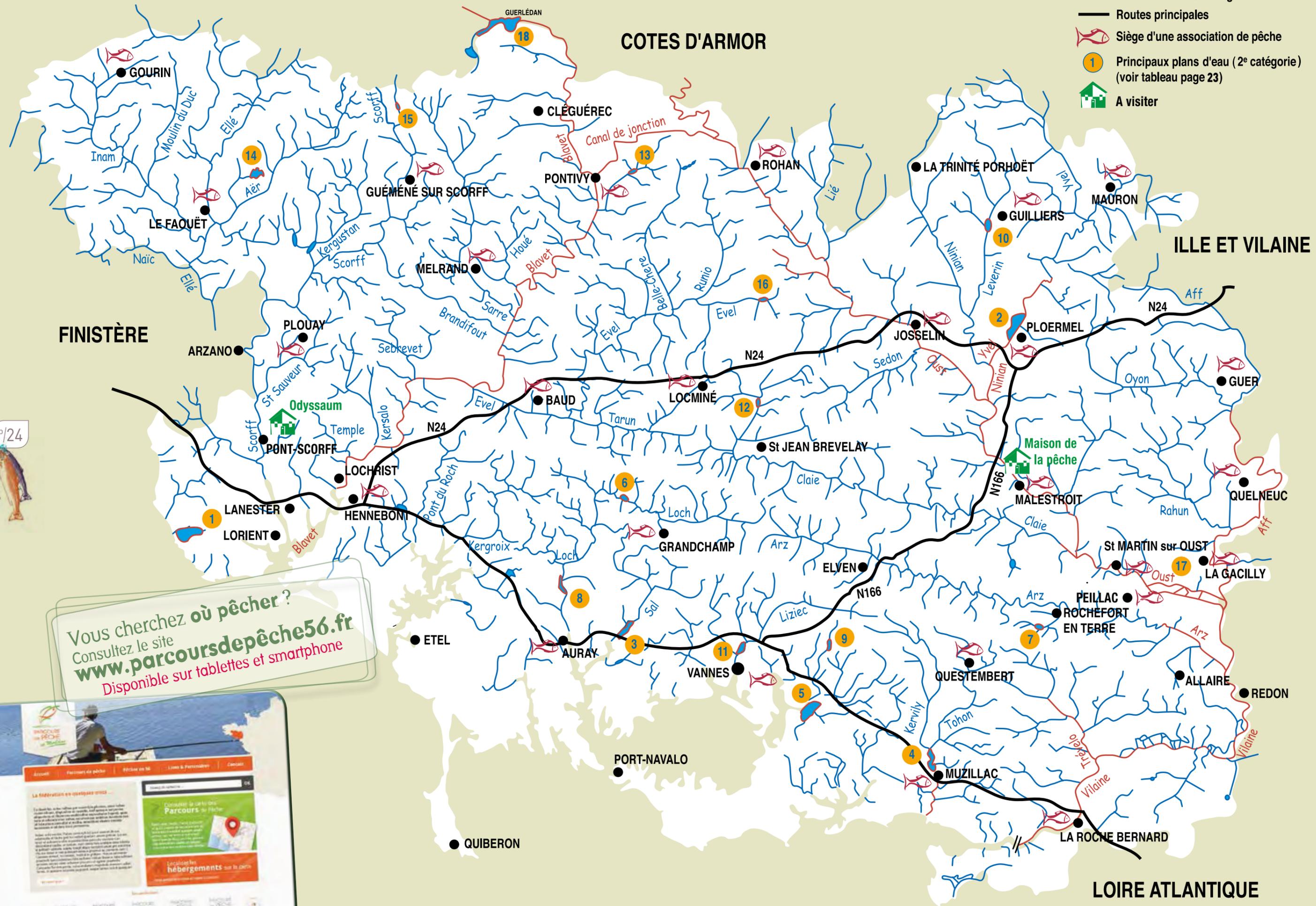
Principaux plans d'eau	N° de carte	Gestionnaire	Possibilité de pêche en barque	Possibilité de pêche en float-tub	Quantité	Espèces
Etang de Lannédec	1	AAPPMA de Lorient	OUI ⁽¹⁾	OUI	+++	Perche, brème, gardon, carpe, brochet
Lac au Duc (Ploërmel)	2	AAPPMA de Ploërmel	OUI ⁽²⁾	OUI	+++	Sandre
					++	Brochet, poisson blanc
Etang de Pont Sal	3	AAPPMA de Vannes	NON	NON	++	Brochet, brème, gardon
Etang de Pen Mur	4	AAPPMA de Muzillac	NON	OUI	+++	Poisson blanc
					+	Brochet, perche
Etang de Noyal	5	AAPPMA de Vannes	NON	OUI	+++	Brochet, perche, sandre, carpe, gardon, brème
Etang de la Forêt	6	AAPPMA de Grand-Champ	OUI ⁽¹⁾	OUI	+	Carnassier, poisson blanc
Etang du Moulin Neuf	7	AAPPMA de Lanvaux et Questembert	OUI ⁽¹⁾	NON	+++	Brochet, perche, carpe
Etang de Tréauray	8	AAPPMA d'Auray	OUI ⁽¹⁾	OUI ⁽³⁾	++	Brochet, poisson blanc
Etang de Trégat	9	AAPPMA de Vannes	NON	OUI	++	Sandre
					+	Poisson blanc
Etang de Château Tro	10	AAPPMA La Truite du Porhoët	NON	NON	+	Brochet, poisson blanc
Etang au Duc (Vannes)	11	AAPPMA de Vannes	NON	NON	++	Poisson blanc, carnassier
Etangs de Kerguehenec	12	AAPPMA de Locminé	NON	NON	+++	Poisson blanc, carnassier
					++	Carnassier
Etang du Valvert	13	AAPPMA de Pontivy	NON	OUI	++	Poisson blanc, carnassier
Etang du Bel Air	14	AAPPMA l'Entente du Haut Ellé	OUI ⁽¹⁾	NON	+++	Poisson blanc, carnassier
Etang du Dordu	15	AAPPMA de Guéméné	NON	NON	+	Poisson blanc, carnassier
Etang de Réguiny	16	AAPPMA de Locminé	OUI ⁽¹⁾	NON	++	Poisson blanc, carnassier
Etang de La Rocquenerie	17	AAPPMA de Glénac	NON	NON		Poisson blanc, carpe, carnassier
Lac de Guertédan	17	FDPPMA 22	PÊCHE INTERDITE		+++	Poisson blanc, carnassier

(1) Moteur thermique interdit / (2) Moteur thermique interdit si > 6 CV / (3) Excepté partie aval située à moins de 200 m du barrage



-  Cours d'eau de 1^{ère} catégorie
-  Cours d'eau de 2^e catégorie
-  Routes principales
-  Siège d'une association de pêche
-  1 Principaux plans d'eau (2^e catégorie) (voir tableau page 23)
-  A visiter

COTES D'ARMOR



Vous cherchez où pêcher ?
 Consultez le site
www.parcoursdepêche56.fr
 Disponible sur tablettes et smartphone



P/25



X Réserves de pêche et réglementations particulières

Zone d'influence de l'AAPPMA d'Auray

- Pêche de la truite en 1^{ère} catégorie sur le domaine piscicole géré par l'AAPPMA : taille de la truite portée à 23 cm et limitation de captures fixée à 5 par jour et par pêcheur.

- Secteur "mouche" : sur le SAL entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kervilio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.

- Étang de Tréauray, du pont de la D19 (limite amont) au barrage du moulin de Pont de Brec'h (limite aval), communes de Brec'h et Plumergat : toute pêche interdite.

- Sur le Kergroix : au lieu-dit "Pont des Bons Voisins", à partir de la route départementale D33 Pluvigner/Landévant, sur 500 m en amont, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée (hameçon sans ardilhon).

- Parcours avec remise à l'eau obligatoire sur le Loc'h, communes de Plumergat et Pluvigner, à partir des deux rives sur 800 m : limite aval, le Pont Neuf ; limite amont, la passerelle située au niveau du village de Kerhün : seuls les leurres artificiels avec hameçon simple sans ardilhon ou ardilhon écrasé sont autorisés. Toute prise devra être remise à l'eau (le parcours sera balisé).

Zone d'influence de l'AAPPMA "Entente du Haut Ellé"

- Ruisseau de Cadelac, du CD 132 à l'amont jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Aër (limite aval), commune de Priziac : toute pêche interdite.

- Sur l'étang dit de "l'Abbaye de Langonnet" :

- La limitation de captures par jour pour la truite est fixée à 5 par pêcheur.
- La pêche est interdite aux pêcheurs âgés de plus de 16 ans entre l'ouverture de la 1^{ère} catégorie et le 30 avril inclusivement.

- La pêche en bateau, en float-tube ou tout autre engin flottant est interdite sur l'étang de Pontigou en Langonnet, sur l'étang communal de Plouray et sur celui dit de "l'Abbaye de Langonnet" en Priziac.



L. Madéon - FNPF

Zone d'influence de l'AAPPMA de Glénac

- Sur l'Oust : sur 100 m en aval des barrages de La Potinais et Limur, seule la pêche à la mouche fouettée (une seule autorisée) montée sur hameçon simple est autorisée entre la date d'ouverture de la pêche de l'aloise et le 30 avril inclus.

- Remise à l'eau des black-bass obligatoire sur tous les parcours de l'AAPPMA entre le 1^{er} mai (ouverture) et le 30 juin.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Gourin

- Sur les étangs de Pont ar Len et de Tronjoly, la limitation de captures par jour pour la truite est fixée à 5 par pêcheur.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Guéméné

- Ruisseau de La Bonne Chère, de sa confluence avec la Sarre en aval, au 1^{er} pont situé en amont, soit sur une distance de 140 m (commune de Guern) : toute pêche interdite.

- La Sarre, de la confluence avec le ruisseau de La Bonne Chère (limite amont) jusqu'au 1^{er} pont aval (limite aval) (commune de Guern) : toute pêche interdite.

- Sur le Scorff, sur 1 km en aval du pont du Palévert (route de Saint Caradec Trégomel) : toutes pêches autorisées, mais avec hameçon sans ardilhon. La taille de capture de la truite est portée à 28 cm et le nombre de captures par jour est fixé à 1 par pêcheur.

- Le ruisseau de Kerustang, de sa confluence avec le ruisseau de Mou-

lin Ruchec (à proximité du lieu-dit Le Cosquer, commune de Kernascléden) jusqu'à l'ancienne digue de l'étang de Pont Callec (commune de Berné), soit sur une distance de 1 000 m : toute pêche interdite.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Guer

- Etang d'Aleth (Saint Malo de Beignon) : pêches en barque et en float-tube interdites.

- Ruisseaux du Camp de Coëtquidan (Ministère de la Défense) : toute pêche interdite sur la totalité des ruisseaux, affluents de l'Aff rive droite et de l'Oyon rive gauche, dans leur parcours compris dans l'emprise du Camp de Coëtquidan. Toutefois, les étangs dits de Passonne, du Pré et Le Vieil Étang situés à l'intérieur de ce périmètre ne sont pas concernés par cette interdiction.

Nota : Interdiction de circuler avec des véhicules à moteur en rive droite de l'Aff dans le camp de Coëtquidan.

Zone d'influence de l'AAPPMA du Loch

- Pêche de la truite en 1^{ère} catégorie sur le domaine piscicole géré par l'AAPPMA : taille de capture portée à 23 cm et nombre de captures limité à 5 par jour et par pêcheur.

- Etang de la Forêt, commune de Brandivy :

- Pêche du brochet : taille de capture portée à 60 cm et limitation de captures fixée à 2 par jour et par pêcheur
- Pêche de la carpe : obligation de remettre le poisson dans l'étang de jour comme de nuit.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Locminé

- La pêche du black-bass est interdite aux étangs de Kerguéhenec.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Lorient

- Le Blavet, sur 100 m en aval du barrage des Gorets : seule la pêche à la mouche fouettée (une seule autorisée) montée sur hameçon simple est autorisée entre le 2 et le 30 avril inclus, ainsi que les 14, 15 et 16 mai (Défi aloise).

- Étang de St Mathurin en Ploemeur : autorisation de pêche limitée à l'anse de Kerbernés, à la Pointe des Mariés et à l'extrémité nord du plan d'eau (voir détail des limites sur place). En outre, le nombre de lignes est limité à deux.

- Sur le territoire de l'AAPPMA de Lorient, le nombre de captures d'aloses est limité à 3 par jour et par pêcheur.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Malestroit

- Canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : toute pêche interdite sur 50 m à l'aval et 50 m à l'amont de la passe à poissons de Beaumont, communes de Saint Congard et St Laurent sur Oust.

- Canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : toute pêche est interdite sur 50 mètres à l'aval de la passe à poissons de La Née, côté Saint Abraham.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Mauron

- Ruisseau le Doueff : parcours réservé aux jeunes de - 16 ans : de la route de Concoret D2 à l'amont (Le Lavoir), au lieu-dit "Le Cellier" sur la D16 à l'aval, soit sur environ 1 km (commune de Mauron).

Zone d'influence de l'AAPPMA de Muzillac

- Rivière de Saint Eloi : toute pêche interdite de sa sortie de l'étang de Pen Mur jusqu'à 25 m sous la passe à poissons, soit sur une distance de 25 m (commune de Muzillac).

Réserves temporaires :

- Tohon : toute pêche interdite du pont du Moustéro (limite de catégorie) jusqu'à 200 m à l'amont (commune de Noyal-Muzillac) pendant la fermeture de la pêche du carnassier.

- Kervily : toute pêche interdite sur 200 m en amont de l'étang de Pen Mur

pendant la fermeture de la pêche du carnassier.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Ploërmel

- Lac au Duc : toute pêche est interdite du 1^{er} mai au 30 juin à partir de la pointe de Brango (limite aval) sur une distance de 300 m vers l'amont, entre la rive et 150 m au large en vue de la protection des frayères à sandre.

- Etang de Campénéac : remise à l'eau vivants obligatoire des carpes et black-bass.

- Fishery des Sorciers : remise à l'eau obligatoire des poissons (pêche en no-kill). Une seule ligne autorisée.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Plouay

- Scorff : toute pêche est interdite entre, à l'amont, la pointe aval de l'îlot situé 130 m en amont du Moulin des Princes et, à l'aval, la paroi aval du Pont neuf reliant Pont-Scorff et Cléguer

Zone d'influence de l'AAPPMA de Pontivy

- Ruisseau de Lesturgant : toute pêche interdite pour la section délimitée à l'amont par le moulin en ruines de Lesturgant et à l'aval par la limite séparative des parcelles de la rive droite C 167 et C 10, sur une longueur d'environ 400 m, commune de Malguénac.

- Ruisseau de Kervennoël et ses petits affluents : toute pêche interdite sur toute sa longueur.

- Ruisseau du Guilly, de sa source jusqu'à Pont er Griol à l'aval : toute pêche interdite.

- Lac de Guerlédan [22/56] : toute pêche interdite.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Questembert

- Sur les étangs communaux de Larré, la Vraie Croix et Questembert (étang de Célac), la pêche en barque est interdite et le nombre journalier de captures de truites est limité à 5 par pêcheur.

Zone d'influence de l'AAPPMA "La Gaule de Lanvaux"

- La période de fermeture du black-bass sur l'étang du Moulin Neuf (commune de Malansac) est prolongée jusqu'au 10 juin inclus.

- La pêche en float-tube est interdite sur l'étang du Moulin Neuf à Rochefort en Terre, de la salle de spectacle à l'extrémité Ouest de la plage.

- Toute pêche est interdite sur l'Arz et le bief du moulin de Bragou entre le départ du bras de contournement du moulin établi pour le franchissement piscicole, et la route communale franchissant l'Arz au lieu-dit Moulin de Bragou.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Rohan

- Pêche en barque interdite sur le plan d'eau de Rohan, les étangs de Branguily à Gueltas et l'étang communal de Bréhan. En outre, sur les étangs de Branguily, seule la pêche à partir des digues est autorisée.

- En application d'une réglementation instituée par le préfet des Côtes d'Armor, la pêche à deux lignes est autorisée sur le Lié sur sa section limitrophe avec le département 22.

Zone d'influence de la truite du Porhoët

- En application de la réglementation du département 22, 2 lignes autorisées sur l'Oust et le Lié sur les secteurs mitoyens 22/56.

Zone d'influence de l'AAPPMA de Vannes

- Sur tout le territoire géré par l'AAPPMA, taille légale de la truite portée à 23 cm et nombre de captures de truites limité à 6 par jour et par pêcheur.

- Etang de Trégat : toute pêche interdite sur la partie amont de l'étang de Trégat comprise entre l'arrivée du ruisseau de Randrecart et la voie privée coupant la retenue, commune de Treffléan.

- Le Plessis ou ruisseau du Moulin du Baron au Granil (autre appellation locale) commune de Theix : pour la section comprise entre le pont situé à l'amont immédiat de la station d'épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit Crazo) et le Pont Rose sur une longueur de 600 m : toute pêche interdite.

- Secteur "mouche" : sur le Sal entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kervilio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.



✕ Parcours où la pêche de la carpe est autorisée à toute heure

Le Blavet

- Entre l'écluse n° 19 (Minazen) et l'écluse n° 23 (de Kerrousse), communes de Languidic et Inzinzac-Lochrist ;
- Entre l'écluse n° 16 (St Adrien) et l'écluse n° 18 (Sainte Barbe) ;
- Entre l'écluse n° 8 (Guern) et l'écluse n° 9 (St Nicolas des Eaux) ;
- Entre l'écluse n° 3 (Signan) et l'écluse n° 4 (du Roch) ;
- Entre l'écluse de Lestitut (n° 2) et l'écluse de la Cascade (n° 108).

L'Oust

- Entre l'écluse n° 39 (Bocneuf) et l'écluse n° 34 (Saint Jouan) ;
- Du pont des deux rivières (amont écluse n° 29) à l'écluse n° 28 ("La Ville aux Fruglins") ;
- Sur le bief compris entre l'écluse n° 25 (Malestroit) et l'écluse n° 24 (Foveno), uniquement côté halage (commune de Saint Congard).
- De l'écluse de Rieux (n° 22) à l'écluse de Limur (n° 20) ;
- Entre le chemin d'accès au château de Boro, à l'aval, et le ponton d'abordage de l'île aux Pies, à l'amont, commune de Saint Vincent sur Oust (rive droite uniquement concernée) ;
- Du barrage de La Potinais au pont de Saint Perreux, route de Redon.

Étangs

- L'étang communal de la Folie en Mauron : sur la totalité de son périmètre (Embarcations et échosondeurs interdits - Plomb backlead obligatoire).
- Le Lac au Duc de Ploërmel : secteur rive droite entre le chemin de "La Bande des mouettes" (Loyat) et "Le petit Rocher" (Taupont)

et secteur rive gauche, entre la maisonnette SNCF de "Lézonnet" (commune de Loyat) et le ponton de l'hôtel du Roi Arthur (commune de Ploërmel).

Nota : il est interdit de circuler en voiture sur le chemin des Hortensias, de l'hôtel du Roi Arthur jusqu'à Grandcastel.

- L'étang de Saint Malo de Beignon : voir réglementation sur place.
- L'étang de Lannenec (communes de Ploemeur et Guidel) : sur la totalité de son périmètre, sauf la partie de rive située entre la station de pompage et la route d'accès à l'étang à partir du village de Lannédec.
- L'étang de Bel Air en Priziac : sur tout son périmètre, sauf la zone d'interdiction d'accès pour la protection d'espèces végétales, délimitée sur le site.
- L'étang du Moulin Neuf à Rochefort en Terre : sur la totalité de son périmètre, excepté la portion de la salle de spectacle à l'extrémité de la plage.

Avertissement : se renseigner auparavant sur la possibilité auprès du président de l'AAPPMA ou sur le site de la Fédération.

- L'étang de Tréauray :
 - ⇒ Sur 500 m en amont du barrage de Tréauray, en rive Brech (le parcours sera délimité par un balisage) ;
 - ⇒ Sur 350 m en aval de la confluence du ruisseau de Sainte Anne et de la retenue (côté Plumergat) ;
 - ⇒ En rive gauche, face au village de Saint Dégan, à 100 m de part et d'autre de la limite communale Plumergat/Pluneret. L'accès se fera uniquement en bateau (le parcours sera délimité par un balisage) ;

⇒ En rive droite, sur 100 m en amont de l'île "aux bambous", à proximité du village de Saint Dégan (le parcours sera délimité par un balisage).

- L'étang de Pen Mur uniquement à Moustero, Pen Mur et Treguen (postes signalisés).

Sur la totalité du périmètre des étangs suivants

Etang au Duc à Vannes ; étang de Kerloquet à Carnac ; étang communal de la Peupleraie à La Trinité Porhoët ; étang du Valvert en Noyal Pontivy ; étang de la Rocquennerie à La Gacilly ; étang de Réguieny ; étang communal de Ménéac ; étang de Vaulaurent à St Martin/Oust (gestion privative) ; étang de la Forêt à Brandivy ; étang du Dordu à Langoëlan ; étang du Rodoir, commune de Nivillac ; étang de Kerbédic (amont) en St Tugdual (gestion privative).

Toutefois en dehors des heures normales de la pratique de la pêche :

- Toute utilisation d'esches animales ou de leurres sera interdite,
- Toute capture sera obligatoirement relâchée.

Il est rappelé que toute personne se livrant à l'exercice de ce mode de pêche pendant les heures de nuit, dans les parcours susvisés, doit nécessairement :

- Respecter les zones interdites à la pêche (réserves, activités nautiques...) et la tranquillité des riverains ainsi que les règles élémentaires relatives à la sécurité publique,
- Se conformer aux exigences des règlements de police de la navigation intérieure, à savoir interdiction de circuler avec des véhicules motorisés sur les chemins de service et de halage, et interdiction de toutes autres installations sur le domaine public sans autorisation de l'administration (camping, caravaning),
- S'assurer de l'accord du détenteur du droit de pêche dans les eaux non domaniales.

Nota : Les heures de lever et de coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marée édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

✕ Plans d'eau de 1^{ère} catégorie autorisés à 2 lignes

Par dérogation à la réglementation générale, la pêche peut être pratiquée à l'aide de deux lignes dans les plans d'eau de 1^{ère} catégorie suivants :

- Etang de **Beaulieu en MOREAC**
- Etang communal de **CAMPENEAC**
- Etang communal de **CRUGUEL**
- Etang communal de **GUEGON**
- Etang communal de **PONT AR LEN en GOURIN**
- Etang communal de **LANOUEE**
- Etang du **PONT BERTHOIS**, propriété du Syndicat Intercommunal du Loc'h, commune de **LOCQUeltas**
- Etang communal de **LA PRIAUDAIS** sis sur la rivière l'OYON, commune de **PORCARO**
- Etang du **MOULIN DE LA VALLEE**, commune de **ST JACUT LES PINS**
- Etang communal de **SAINT NICOLAS DU TERTRE** (gestion privative)
- Etang communal de **SERENT** (gestion privative)

- Etang communal de **GUERN**
- Etang de **KERSTRAQUEL** sur **MELRAND**
- Etang communal de **GOURHEL**, dit du Miny
- Les deux étangs communaux sis au lieu-dit "**L'ETANG aux BICHES**", commune de **TREDION**
- Le petit étang de **KERBEDIC**, commune de **SAINT TUGDUAL** (gestion privative)
- Etang dit de l'Abbaye à **LANGONNET**

- Etang communal de **TREFFLEAN**
- Etang du Petit Moulin sur **SAINT MARTIN SUR OUST** à partir du 1^{er} juillet.

La pêche à l'aide de deux lignes peut également être pratiquée dans la LAÏTA (Domaine Public Fluvial) : en aval du confluent avec le ruisseau de Kerozec (limite de département) jusqu'à la limite de salure des eaux (lisière de la Forêt de CARNOET du côté du BOIS ST MAURICE).



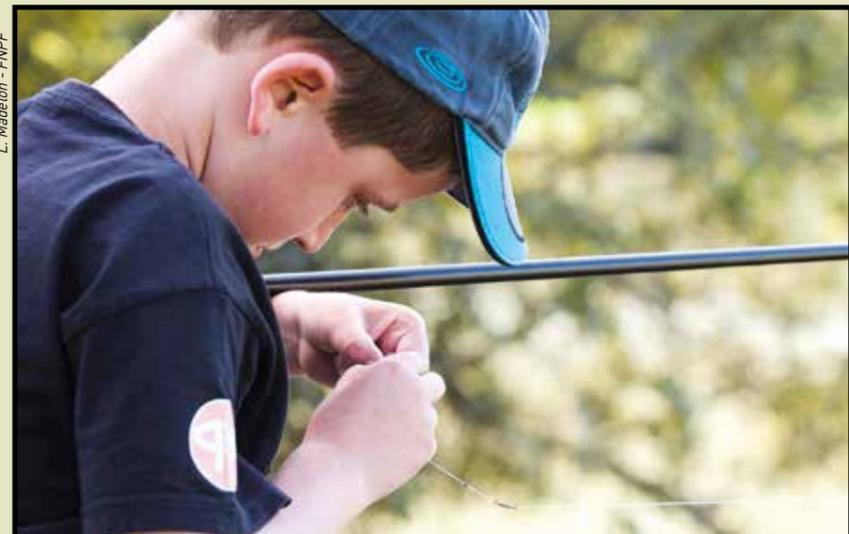
L. Madelon - FNPF

P/29



✕ Cours d'eau et plans d'eau de 2^{nde} catégorie dans le Morbihan

1. La Vilaine.
2. L'Oust non canalisé en aval du déversoir de Coëtprat (commune de Gueltas).
3. Le Ninian en aval de son confluent avec l'Yvel ; l'Yvel en aval du moulin de Trégadoret (commune de Loyat).
4. La Claié en aval du déversoir de Bellée (commune de St Congard).
5. L'Aff en aval du Pont Cario situé à environ 330 m en dessous des ouvrages de l'ancien moulin du Chatelier (commune de Comblessac (35)).
6. L'Arz en aval du 2^e pont d'Arz, C.D. n° 14 en limite des communes de Peillac et St Jacut Les Pins.
7. Le canal de Nantes à Brest, la Rigole d'Hilvern.
8. Le canal du Blavet.
9. Le Loch, du barrage du moulin de Pont Brech, à l'amont, au barrage A.E.P. de Tréauray à l'aval.
10. Le Sal, de la ligne SNCF à l'amont à la chaussée de Ker-Royal à l'aval.
11. La rivière de St Eloi en aval des ponts de Kerguest et de Moustero.
12. Le Trévelo, en aval de sa confluence avec le ruisseau de Bourg-Pommier (y compris l'ensemble des douves, fossés, noues et boires situés dans les marais avec lesquels il communique, ainsi que les parties aval de ses principaux affluents sur une distance maximum de 250 m).
13. Les étangs de plus de 3 ha.



L. Madelon - FNPF

P/28



X Tarif des cartes de pêche dans le Morbihan en 2016

Rappel : nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une association pour la pêche et la protection du milieu aquatique et s'il n'a pas acquitté la Cotisation pêche et milieux aquatiques (CPMA).

X Cartes annuelles adultes

- La carte interdépartementale EHGO
Il s'agit d'une carte "personne majeure" intégrant en pré-imprimé la CPMA "majeure" et la vignette réciproitaire EHGO (95 €).

- La carte de membre "personne majeure"
Obligatoire à partir de 18 ans, cette carte est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elle permet d'adhérer à l'AAPPMA de son choix et donne accès à tous les parcours gérés par les associations agréées du Morbihan. Elle reçoit la CPMA (75 € avec la CPMA ; 41,20 € si CPMA déjà acquise ; possibilité d'y apposer la vignette EHGO à 25 €).

- La carte promotionnelle "femme"
Cette carte peut être délivrée à toutes les femmes, mariées ou non

à un pêcheur. Elle donne le droit de pêcher à une seule ligne, mais à tous les modes de pêche autorisés, en 1^{ère} comme en 2^e catégorie. La CPMA y est intégrée et elle bénéficie des réciprocités EHGO, CHI et URNE sans supplément (32 €).

X Cartes "jeunes"

- La carte de membre "personne mineure"
Adaptation de la carte de membre, cette carte est réservée aux jeunes de 12 à 18 ans (au 1^{er} janvier 2016) à qui elle offre les mêmes possibilités que la carte de membre ... pour un prix jeune ! Les réciprocités EHGO, CHI et URNE sont incluses dans le prix de la carte (20 € avec CPMA ; 17,80 € si CPMA déjà acquise).

- La carte découverte
Cette carte est réservée aux enfants de moins de 12 ans (au 1^{er} janvier 2016) auxquels elle donne les mêmes droits que la carte promotionnelle "femme" (6 €).

X Cartes temporaires

- La carte "hebdomadaire"
Cette carte peut être délivrée entre

le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Sa durée de validité est limitée à 7 jours consécutifs. Durant sa période de validité, associée à la CPMA correspondante, elle offre les mêmes droits que les cartes de membre. Elle intègre les réciprocités EHGO, CHI et URNE (32 € avec CPMA ; 19,70 € si CPMA déjà acquise).

- La carte "journalière"
Même principe que la carte "hebdomadaire" mais avec une durée de validité d'une journée (10 € avec CPMA ; 6,80 € si CPMA déjà acquise). N'intègre pas la réciprocité EHGO.

ATTENTION : seules les cartes de membre "majeur", "mineur", "interfédérale" ainsi que la carte "promotionnelle femme" peuvent recevoir la CPMA "migrateurs" (50 €) obligatoire pour pêcher le saumon.

E.H.G.O. : le département du Morbihan adhère à l'E.H.G.O. (voir page 4). Attention : la vignette EHGO est à acquérir dans le département d'origine.

X Garderie : une assemblée générale studieuse



L'assemblée générale de l'amicale des gardes s'est tenue le 7 mars 2015 à St Avé.

Les gardes bénévoles d'AAPPMA du Morbihan ont leur association propre dont l'assemblée générale s'est tenue le 7 mars 2015 à St Avé au siège de la Fédération. Parmi les nombreux points évoqués, un bilan de l'activité des gardes pour 2014 a été fait.

Il en ressort que les 40 gardes ont effectué 936 sorties pour 2327 heures d'activité et 3546 contrôles réalisés. 69 pêcheurs se trouvaient en infraction, essentiellement pour défaut de carte de pêche. La plupart d'entre eux ont régularisé leur situation. Une procédure contentieuse a cependant dû être engagée.

Anne-Laure Caudal a présenté le résultat des différents suivis engagés par la Fédération comme l'étude sur le Blavet ou les inventaires piscicoles. Un point a également été fait sur l'évolution de

la réglementation annoncée pour 2016 et 2017. A l'issue de cette assemblée, un repas a réuni les participants.

Une nouvelle tenue pour les gardes bénévoles d'AAPPMA
Il est demandé au garde particulier lorsqu'il exerce sa mission de police de la pêche d'être en possession de sa carte et d'être identifiable. C'est donc en toute logique que la Fédération nationale avait décidé en 2007 de coordonner la fourniture des tenues pour tous les départements. Il n'aurait en effet pas été cohérent que chaque département choisisse une tenue pour ses garde-pêche particuliers. Cela aurait eu pour unique effet de rajouter de la confusion à la confusion ; il suffit d'échanger avec les pêcheurs contrôlés pour se rendre compte que les acteurs de la police de la pêche (hormis la gendarmerie) ne sont pas clairement identifiés. Cela devrait s'améliorer avec la nouvelle tenue dont vont être

dotés tous les gardes d'AAPPMA dès 2016. Les premiers intéressés attendaient cette évolution depuis quelque temps.

Un pêcheur condamné
Nous avons évoqué l'an dernier l'agression dont avait été victime un garde particulier et annoncé qu'une procédure judiciaire avait été déclenchée. Nous tenions à rapporter ici que celle-ci est allée à son terme et que le pêcheur a été condamné. Un comportement qui lui aura coûté 900 € au total !!

Y.L.C.



La nouvelle tenue dont seront dotés les gardes d'AAPPMA dès 2016.

P/30



P/31



VOTRE GRANDE SURFACE NATURE

INTERNAT'E

Hervé-Pierre Le Stum à votre service depuis 38 ans vous propose

Rayon pêche à la mouche truite - saumon

500 m² **Pêche - Chasse**

Animalerie - Plongée - Accastillage

Ouvert du lundi au samedi

Un choix exceptionnel au meilleur prix

Kervail - Route de Concarneau
QUIMPERLÉ
Tél. 02.98.39.34.02

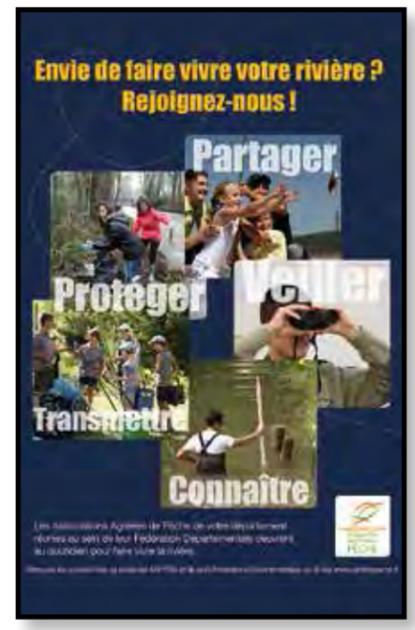
Y. Le Clainche - FDPPMA 56



🐟🐟 Elections : les nouveaux conseils d'administration en place

Suite aux élections de novembre, les 26 AAPPMA morbihannaises ainsi que l'association départementale des pêcheurs amateurs aux engins disposent depuis le 1^{er} janvier 2016 de nouveaux bureaux élus. Leur mandat durera 5 années. Conformément à leurs statuts, chacune de ces associations organisera une assemblée générale ordinaire dans le courant du 1^{er} trimestre 2016. Y participer sera l'occasion de connaître les nouveaux administrateurs de votre association (si vous ne les connaissez pas déjà !) et d'échanger avec eux sur la gestion de votre AAPPMA. Vous pourrez faire part de vos observations et suggestions, découvrir comment participer aux actions menées,

etc. Nous vous invitons à consulter le site de la fédération et/ou les moyens d'information mis en place par votre AAPPMA pour connaître la date et le lieu de cette assemblée générale. À noter que le conseil d'administration de votre fédération sera également renouvelé en ce début d'année 2016, l'actuel mandat se terminant le 31 mars.



Suite aux élections de novembre, de nouvelles équipes en place pour 5 ans.

🐟🐟 100 % cartedepeche.fr : c'est fait !

2012 à 2015 : quatre années de mise en place progressive qui ont permis d'aboutir à ce que trois cartes sur quatre soient distribuées par Internet sans recours à l'obligation. Cette évolution en douceur a trouvé son terme début 2016 puisque, désormais, seul subsiste le site www.cartedepeche.fr pour acquérir sa carte de pêche en Morbihan. Ainsi en ont décidé les associations morbihannaises lors de la réunion des présidents 2015. Certaines d'entre elles avaient déjà franchi le pas du 100% internet de-



G. Rousseaux - FDDPMA 56

Une convention signée avec le groupe coopératif Triskalia permet aux 48 magasins morbihannais du groupe de devenir dépositaires de cartes de pêche.

puis deux ou trois années ; la plupart des autres étaient déjà très engagées, distribuant la majorité de leurs cartes par internet. Suite à cette décision, la fin de l'année 2015 et le début 2016 ont été mises à profit pour rechercher et installer les derniers dépositaires internet afin de finaliser un réseau de distribution cohérent. Au préalable, le 4 septembre 2015, une convention avait été signée

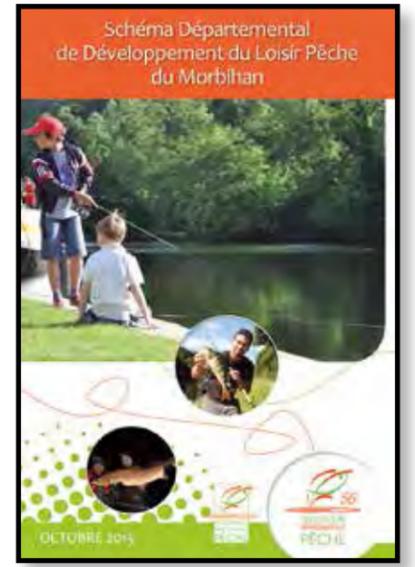
entre les quatre fédérations bretonnes et la coopérative Triskalia. Cette convention prévoit en particulier que le réseau des 119 magasins bretons de la coopérative (magasin vert, point vert, point vert le jardin, ...) dont 48 en Morbihan pourront devenir dépositaires "internet" de cartes de pêche. Cette convention permettra de compléter localement le réseau des distributeurs de cartes de pêche.



🐟🐟 Loisir-pêche : Le Schéma départemental de développement du loisir-pêche (SDDLDP) est paru !

Lancée en 2011, l'élaboration du SDDLDP a abouti en octobre 2015 à la parution du document définitif. Quatre années d'élaboration marquées par des temps de réflexion, d'échanges et de validation des différentes étapes, d'expérimentation, de rédaction et, enfin, de mise en page. Au final, ce document de 75 pages présente, à partir d'un état des lieux de la pêche dans le Morbihan un programme de 56 actions regroupées en 11 plans visant 3 objectifs généraux : stabiliser, voire inverser la baisse des effectifs ; améliorer la visibilité et la reconnaissance institutionnelle de la pêche ; pérenniser la vie associative. Les leviers d'action choisis sont au nombre de 4 : gestion piscicole et halieutique adaptée à la diversité des demandes ; développer le loi-

sir-pêche ; développer le tourisme-pêche ; relancer la dynamique associative des structures de la pêche. Le programme d'actions est réparti sur 5 ans de 2015 à 2019 inclus. Les premières actions ont déjà été engagées en 2015. Ce SDDLDP est le document référence pour tous les acteurs associatifs de la pêche dans le Morbihan ainsi que leurs partenaires institutionnels ou économiques (hébergeurs, détaillants d'articles de pêche, distributeurs de cartes de pêche, accompagnateurs-guides, ...) dans le domaine du loisir-pêche. Les prochains conseils d'administration des AAPPMA et de la fédération disposeront avec ce SDDLDP d'un outil de développement qu'il leur appartiendra de mettre en œuvre.



Paru en octobre 2015, le SDDLDP est le document de référence pour le développement du loisir-pêche et du tourisme pêche

🐟🐟 Un nouveau Sdage (1) au 1^{er} janvier 2016 !

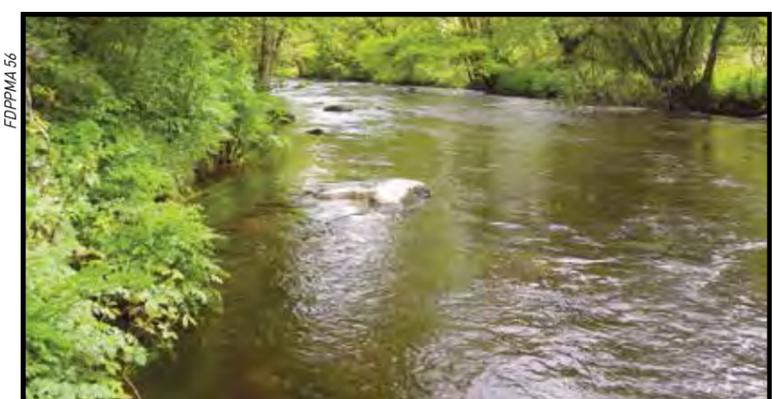
Le Sdage définit pour 6 ans à l'échelle du bassin Loire-Bretagne les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. C'est un cadre juridique puisque les décisions administratives concernant l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions. Il est élaboré au travers d'un processus long de rédaction et de consultation des différents acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Le Sdage, dans son état actuel, est donc un compromis qui ne peut entièrement satisfaire aucun des acteurs, les pêcheurs pas plus que les autres acteurs. Pour autant, ce projet :
- permettra la poursuite des efforts engagés pour l'eau et les milieux aquatiques dont la réussite ne peut se concevoir que dans la durée.
- entérine et développe certains principes essentiels comme la limitation de l'impact des plans d'eau, la nécessité de la réhabilitation de l'hydro morphologie, etc

- introduit ou développe certaines problématiques nouvelles – indispensables – telles que l'adaptation au changement climatique ou la préservation des têtes de bassins versants. Dans son avis, la fédération de pêche du Morbihan a estimé que ce projet de Sdage permettra de poursuivre la politique engagée pour l'atteinte des objectifs fixés par la DCE et qu'il est un compromis à minima mais raisonnable et acceptable. Pour cette raison, la Fédération a émis un avis favorable au projet tout en émettant des doutes

sur l'atteinte des objectifs affichés. Certaines des dispositions du chapitre 9 relatif à la biodiversité aquatique concernent directement les associations de pêche puisqu'elles encadrent les actions de gestion des peuplements piscicoles. Le Sdage est consultable et téléchargeable sur le site de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à l'adresse : www.eau-loire-bretagne.fr

C.L.C.

(1) Sdage : Schéma départemental pour l'aménagement et la gestion des eaux.



Le Sdage se donne pour objectif que 69 % des cours d'eau soient en bon état en 2021.

FDDPMA 56



🐟 Réforme de la réglementation : le décret attendu !

La réforme de la réglementation de la pêche prend forme. Menée en 2013, la consultation des pêcheurs sur les évolutions réglementaires souhaitables avait abouti en décembre 2014 à un ensemble de propositions transmises par la FNPF au ministère de l'environnement. Celles-ci ont, courant 2015, fait l'objet d'un examen juridique et ont été incorporées dans un projet de décret à paraître sous quelques semaines.

Sur les 28 articles composant ce décret, plusieurs concernent la pêche professionnelle, d'autres sont des mesures d'actualisation juridique des textes existants. Cependant, plusieurs articles auront une influence directe sur notre pratique de la pêche. Ainsi, l'article 16 du décret permet au préfet d'augmenter la taille légale des brochets à 60 cm, celle du sandre à 50 cm et celle du black-bass à 0,40 cm. L'article 17 limite le nombre de captures de carnassiers (brochet,



Dès parution du décret, les captures de carnassiers seront limitées à 3 par pêcheur et par jour, dont au maximum 2 brochets.

sandre, black-bass) à 3 par jour et par pêcheur, dont un maximum de deux brochets. La perche n'est pas concernée par cette limitation, ni le silure qui n'est d'ailleurs pas considéré comme un carnassier. L'article 21 prévoit que la réglementation de la pêche relative à la 2^{de} catégorie puisse s'appliquer sur certains plans d'eau de 1^{ère} catégorie désignés par le préfet. Il

sera par exemple possible d'y pêcher toute l'année à 4 lignes. Les démarches de parution des arrêtés préfectoraux étant déjà engagées avant que le décret soit paru, la plupart de ces mesures ne pourront être mises en œuvre qu'en 2017. Toutefois, la mesure de limitation des prises de carnassiers prévue par l'article 17 est d'application immédiate dès la parution du décret. Il est très probable qu'elle sera applicable pour le 1^{er} mai, date de l'ouverture du carnassier en 2^{de} catégorie, voire dès le 1^{er} janvier. Comme évoqué dans le précédent numéro de JPEM (voir p. 21), une réflexion sera organisée avec l'ensemble des AAPPMA du Morbihan pour définir des règles locales coordonnées. Objectif : éviter toute complexité inutile de la réglementation locale. Ce sera le premier grand chantier des nouveaux mandats.

C.L.C.

🐟🐟 Tourisme pêche : un véritable partenariat avec Gites de France

Après une année 2014 de lancement du projet de réseau de parcours de pêche, 2015 aura été marqué par la montée en puissance du projet de structuration d'une filière tourisme pêche en Morbihan. En effet, en parallèle de l'aménagement des sites de pêche, c'est la qualification d'hébergements qui a été développée au cours de l'année écoulée.

Un réfrigérateur pour conserver les appâts, un local pour ranger le matériel, de l'information pêche, le nécessaire pour conserver des vifs,... c'est ce qu'il est demandé aux propriétaires de mettre à disposition des pêcheurs pour obtenir la qualification "hébergement pêche". En contrepartie de cet effort, la Fédération s'engage à faire figurer l'hébergement sur son site dédié, à faire remonter au niveau national chaque nouvel hébergement qualifié afin qu'il paraisse dans un support de communication recensant tous les hébergements bénéficiant de cette reconnaissance en France. Fin 2015, 20 hébergements étaient qualifiés dans le Morbihan. Chacun d'entre eux a été visité et ses prestations passées au crible de la grille de qualification de la Fédération nationale.

Une formation pêche pour les propriétaires

Au cours des échanges que nous avons eus avec Gites de France, nous avons proposé d'aller un peu plus dans la démarche en mettant les propriétaires en situation de proposer un service "pêche" supplémentaire. En considérant que cette qualification s'adresse prioritairement à un public d'initiés, nous avons pensé qu'il peut être intéressant pour les deux parties de toucher un public potentielle-



Des hébergeurs studieux et motivés pour cette première formation.



Le relais de chasse aux Fougerêts : 20^e hébergement qualifié pêche.



LA NATURE AU PROGRAMME

- Seconde générale et technologique
- Bac Technologique STAV (Sciences et Technologies de l'Agriculture et du Vivant)
- BTS Technico-Commercial Produits Alimentaires & Boissons
- BTS Technico-Commercial Produits Agrolégitimes
- BTS Technico-Commercial Vins & Spiritueux
- Bac pro (3ans) Productions Agricoles
- Bac pro (3ans) Gestion des Milieux Naturels & de la Faune
- Seconde professionnelle Productions Animales
- Seconde professionnelle Nature Animale & Pêche
- 4^e et 3^e à projet professionnel

MES OPTIONS PÉCHE !
 - Bénéficier de la qualification de votre établissement
 - Accès à l'information et à la formation

lyceekerlebos.fr

LYCEE KERLEBOST - Jean-Thierry - CE BOUZE - 53008 PORTFV - France
 www.lyceekerlebos.fr
 Tél. : 02 97 38 38 68 - Fax : 02 97 38 38 67 - Email : jthierry@lyceekerlebos.fr

GÉNÉRATION PÊCHE

Retrouvez-nous sur les routes du Tour de France...

Y. Le Clainche - FDPMA 56

Y. Le Clainche - FDPMA 56



Aucune civelle dans l'Oust en 2015

Le barrage d'Arzal est équipé de deux passes à civelles efficaces.



IAY

Dans notre précédente revue (JPEM n°23 p.34), nous dénonçons le scandale que constituent les transferts de civelles au sein du bassin versant de la Vilaine. Ces transferts n'ont en effet d'autre but que de soutenir la filière de la pêche civelière au détriment de la survie de l'espèce. En 2015, l'absurdité du plan de gestion de l'anguille a franchi un nouveau pas : l'Oust n'a accueilli aucune civelle du fait de son application.

P/36



L. Madelon - FNPF

Malgré la dégringolade du stock depuis 30 ans, chaque année, entre la fin novembre et la fin juin, quelques tonnes de civelles se présentent au pied du barrage d'Arzal sur la Vilaine. En 2014-2015, on peut estimer la quantité arrivée à environ 4,5 tonnes. A raison de 3 300 individus par kg, cela représente environ 15 millions de civelles. De quoi coloniser le bassin de la Vilaine et contribuer au soutien de la population d'anguilles en grand danger d'extinction. Pour permettre la migration, le barrage d'Arzal et les barrages situés plus en amont sont dotés de passes à civelles et anguillettes. Pourtant, fin août 2015, seulement 6,4 kg de civelles, soit 0,14 % du stock estimé, avaient franchi le barrage d'Arzal par les passes. Selon l'IAY, environ 120 kg restent en estuaire. Le reste, 97,2 %, a été pris en charge dans le cadre du plan de gestion de l'anguille. Que sont devenues ces civelles ? Environ 48 % ont été prélevés par les pêcheurs de civelles dans le



C. Le Clève - FDP/PMAS6

En 2015, la pêche civelière a prélevé plus de 97% du stock arrivant au pied du barrage d'Arzal.

cadre du quota "consommation" qui leur est octroyé. Commercialisées par des mareyeurs, exportées pour beaucoup, ces civelles deviennent un plaisir gastronomique. Les 52 % restant sont également prélevées par les pêcheurs de civelles dans le cadre d'un second quota : le quota "repeuplement". Sur ce quota, 225 kg ont été déversés sur la Vilaine entre les écluses de Guipry et de la Molière. Le reste, plus de 90 %, est confié à des mareyeurs en vue d'être exporté dans d'autres pays européens à des fins de repeuplement dans le cadre du plan de gestion de l'anguille. Ainsi, sur les 4,5 t de civelles arrivées en 2015 au pied du barrage, seuls 231 kg se retrouvent en Vilaine. Insuffisant pour assurer le renouvellement de la génération et envisager de sauver l'espèce ! Concernant l'Oust, il est probable que les 6,4 kg de civelles ayant franchi les passes d'Arzal se soient contentées de coloniser le bas de la Vilaine. Quant aux 225 kg déversées en amont de Guipry, elles sont au mieux restées sur place. L'Oust

Avec 3 630 km², l'Oust équivaut à plus de la moitié de la surface du Morbihan.

FDP/PMAS6



n'a donc accueilli aucune civelle en 2015.

PGA : des réponses qui appellent des questions

Ainsi, le plan de gestion "anguille" (PGA) vide littéralement certaines rivières. Pour quels résultats ? Depuis 2011, date de lancement des repeuplements, l'opacité était totale sur le devenir des civelles pêchées, les taux de mortalité lors des différentes manipulations ou l'efficacité des mesures de repeuplement, ...

Plusieurs rapports parus en 2015 apportent enfin quelques éléments d'information. Pour autant, cela reste très partiel et les réponses apportées appellent de nouvelles questions. Quelques exemples : Concernant, le repeuplement de 225 kg effectué en Vilaine en 2015, les éléments fournis par le CRPMM font état d'une mortalité de 100 kg de civelles due à une durée de stockage prolongée. Cette mortalité s'ajoute à celle liée à la pêche elle-même (de l'ordre de 30 % selon les sources disponibles), à celle liée au marquage, également de l'ordre

de 10 %. Du coup, on peut légitimement se poser la question du nombre de civelles sacrifiées pour aboutir à ces 225 Kg déversés ; sans doute autour de 125 kg.

Autre question : quel est le devenir des quelques 2,5 tonnes de civelles destinées au repeuplement hors France ? A ce jour, selon le CRP-MEM (1) : "Les pêcheurs n'ont pas de visibilité sur le devenir de la majeure partie des civelles destinées au repeuplement. Elles passent par des mareyeurs qui exercent ensuite une activité de commerce privé avec les autres Etats membres de l'UE. L'Etat français ne dispose pas de la traçabilité de ces civelles". Compte tenu du fait qu'on vide nos rivières de leurs civelles, il est inacceptable de ne pas connaître l'utilisation qui en est faite. D'autant qu'il se dit que des civelles destinées au repeuplement pourraient se retrouver illégalement exportées vers l'Asie pour la consommation.

Par ailleurs, différents rapports mettent en avant l'impossibilité de se prononcer sur l'efficacité des programmes de repeuplement engagés. Apportent-ils une plus-value par rapport à une migration natu-

relle ? Malgré les suivis engagés, il n'est pas possible de se prononcer.

La sauvegarde de l'anguille au second plan

A l'issue de cette saison 2015, nous avons une confirmation : celle que le plan de gestion français est conduit non pas dans le but de sauver l'espèce mais dans celui de maintenir la filière pêche. Le mode de fixation des quotas de pêche annuels le prouve bien :

On fixe scientifiquement une cible de captures pour la consommation acceptables biologiquement. Pour 2016, cette cible - nationale - est comprise entre 17,4 et 20,1 tonnes. On soumet ensuite cette cible aux pêcheurs professionnels. Pour 2016, ils ont souhaité 26 tonnes. On coupe "la poire en deux" et on retient 23 tonnes, soit 15 % de plus que le maximum de la cible. On fixe ensuite le quota de repeuplement de manière à ce qu'il représente 60 % du quota total, soit 34,5 tonnes. On obtient au final un quota total de 67,5 tonnes, supérieur de 34% à ce qu'il devrait être si on respectait la limite haute fournie par les scientifiques.

Ensuite, le quota est réparti entre les différentes unités de gestion (UGA), dont la Bretagne.

Ce qui est certain, c'est qu'avec un tel quota, la saison 2015-2016 ne devrait pas voir beaucoup de civelles dans l'Oust.

C.L.C.

UN NOUVEAU REPEUPLEMENT EN VILAINE EN 2016

Pour la 7^e année, le CRPMM (1) a répondu à l'appel d'offre afin de pouvoir réaliser une opération de repeuplement en Vilaine. En 2016, leur projet prévoit de déverser 350 kg minimum entre l'écluse de la Molière et le moulin de Champcors. Les civelles seront issues de la pêcherie située à l'aval d'Arzal ; 30 % seront marquées. Le coût de cette opération est estimé à 180 000 euros, supportés à 96 % par l'état et l'ONEMA, soit 514 euros par kg de civelles transportées. Rappelons que tous les ouvrages entre l'aval d'Arzal et le secteur repeuplé sont équipés en passes à anguilles et que, au regard des données disponibles, cette opération occasionnera une mortalité importante, probablement supérieure à 40 %.

(1) CRPMM : comité régional des pêches maritimes et des élevages marins.

P/37



Des avancées importantes

Avec la préservation des habitats, le rétablissement de la continuité écologique est reconnu aujourd'hui comme un des axes majeurs d'action pour maintenir ou retrouver des cours d'eau en bon état. Depuis 20 ans, les actions menées à ce titre sont de plus en plus nombreuses et les budgets croissants.

Qu'est-ce précisément que la continuité écologique ?

Pourquoi est-elle importante ? Comment peut-on la restaurer ou la préserver ? Où en est-on après 20 ans d'efforts ? Quelles sont les perspectives ? Autant de questions auxquelles ce dossier permet d'apporter des réponses !



J.C. Le Clainche - FDPMA 56

Libre-circulation : une nécessité vitale et un problème majeur

La plupart des poissons ont besoin de se déplacer pour accomplir leur cycle biologique et trouver leurs lieux de reproduction, croissance et grossissement. Ainsi, la truite fario remonte sur le petit chevelu pour y pondre, et les juvéniles redescendent vers les parties basses pour grossir. Le brochet également réalise une migration (latérale cette fois) entre le cours principal où il vit et les zones de frayères situées sur les annexes hydrauliques. Les poissons dits "grands migrants" circulent entre eau douce et eau de mer pour y grossir (saumon, alose, lamproie marine), ou se reproduire (anguille). Les obstacles à la libre-circulation piscicole perturbent partiellement ou totalement les cycles biologiques des poissons. L'impossibilité d'accéder aux frayères induit des diminutions d'abondance, voire la

disparition d'espèces si aucun site de reproduction n'est accessible. L'impact cumulé des ouvrages le long d'un cours d'eau, même s'ils ne sont pas des obstacles majeurs individuellement, peut induire des retards dans les migrations, mais aussi des mortalités par épuisement. Les tentatives de franchissement d'ouvrages à la montaison ou à la dévalaison peuvent également causer des blessures, voire des mortalités lors de l'entraînement dans des turbines de micro centrales. Enfin, la fragmentation des habitats conduit à l'isolement des populations, qui deviennent donc beaucoup plus vulnérables aux pollutions, assècs, etc.

En 2001, la fédération avait inventorié 94 km de cours d'eau sur le bassin de l'Arz. 86 buses avaient alors été recensées, soit près de 1 par kilomètre. Le relevé des caractéristiques d'écoulement de ces buses avait montré que 61 % d'entre elles étaient infranchissables pour la truite. De ce fait, 44 % du linéaire des cours d'eau n'étaient pas accessibles aux truites à partir du cours principal. Depuis, plusieurs études ont montré des résultats similaires, démontrant l'ampleur du problème.

En 2001 : sur 94 km de cours d'eau, 86 buses dont 61% infranchissable pour la truite.

Un contexte réglementaire qui a évolué au cours du temps

La volonté de préserver la continuité écologique n'est pas récente : elle remonte au XIX^e siècle avec la loi pêche de 1865 qui, pour la 1^{ère} fois, a évoqué l'importance d'équiper les obstacles en "échelles à poissons". En 1980, apparaît la nécessité de préserver certains cours d'eau en les classant comme "cours d'eau réservés", c'est-à-dire sur lesquels aucune nouvelle concession électrique n'est autorisée. La loi pêche de 1984 introduit ensuite une obligation de résultat et

d'entretien pour les passes à poissons existantes et prévoit aussi le classement de certains cours d'eau sur lesquels tout nouvel obstacle doit être équipé de dispositif de franchissement. On parle encore alors de circulation piscicole.

En 2000, la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) vise l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau entre 2015 et 2027.

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 introduit la notion de continuité écologique qui intègre la circulation piscicole et celle des sédiments. Elle apporte plusieurs outils permettant la mise en œuvre de la DCE, notamment les classements des cours d'eau en liste 1 ou 2, qui protègent les cours d'eau de nouveaux obstacles ou im-

pose leurs aménagements. Ainsi, depuis juillet 2012, il n'est plus possible de créer de nouvel obstacle aux migrations sur les cours d'eau classés en liste 1 et en juillet 2017, tout ouvrage existant sur les cours d'eau classés en liste 2 devra avoir été équipé pour restaurer la continuité écologique.

La loi Grenelle de l'Environnement de 2009 prévoit enfin la mise en place de "trames verte et bleue" pour rétablir la continuité terrestre et aquatique et a établi une liste d'ouvrages prioritaires sur les cours d'eau. La réglementation européenne impose aussi à chaque Etat membre de prendre des dispositions pour rétablir la libre circulation pour l'anguille dans des "zones d'actions prioritaires".

CPER et CTMA : des cadres privilégiés pour l'aménagement des ouvrages

Si les 1^{ères} passes à poissons datent des années 1980 dans le Morbihan, le programme de rétablissement de la libre-circulation piscicole a véritablement démarré avec le Contrat de Plan Etat Région 1994-99 qui intégrait pour la 1^{ère} fois un volet "poissons migrants". Il avait alors permis l'aménagement de 13 ouvrages importants (passes du cours principal du Blavet, sur le St Eloi, le Tohon et l'Arz). Les Contrats de Plan suivants ont permis de financer un nombre conséquent de gros ouvrages (moulins, digues...). 24 ouvrages ont ainsi été aménagés sur le programme 2007-2013 pour un montant total de 900 500 €.

Les Contrats Territoriaux Milieu Aquatique ont ensuite élargi ce programme à l'aménagement de



FDPMA 56

Les barrages aval du Blavet ont fait l'objet d'un programme d'aménagement de passes dans le cadre du 1^{er} contrat de plan Etat-Région Bretagne.

nombreux ouvrages plus petits, mais parfois très pénalisants pour la circulation piscicole (buses de routes, petits seuils...). Ainsi, entre 2011 et 2014, dans le cadre des CTMA, 143 petits ouvrages ont été aménagés, pour un montant de plus d'un million d'euros. Ces aménagements concernent souvent plus particulièrement les truites et les petites espèces d'accompagnement.

Plusieurs financeurs contribuent à la mise en œuvre de ces pro-

grammes en aidant les maîtres d'ouvrage. Ces financeurs sont l'Agence de l'eau, les départements et la Région. L'Europe a également pu contribuer à certaines opérations. L'ensemble de ces financements publics permet d'apporter entre 50 et 80 % d'aide, à charge pour les maîtres d'ouvrage qui peuvent être des particuliers, des collectivités ou la Fédération de pêche d'apporter le financement restant.



Des avancées importantes (suite)

Programme " Continuité " : 2 exemples

Le Scorff une implication de longue date !

Le Scorff est un bon exemple de l'implication de la collectivité pour la continuité écologique. Dès 1997, afin d'appuyer la mise en œuvre de l'obligation de restaurer la circulation piscicole, le syndicat du Scorff et la Direction départementale de l'agriculture étaient intervenus auprès des propriétaires des ouvrages concernés pour les informer de leurs obligations.

De blocages en discussions, le syndicat a finalement pris l'initiative de porter une étude sur l'aménagement des ouvrages faisant obstacle, puis d'être maître d'ouvrage des travaux qui en sont sortis. La quasi-totalité des propriétaires ont adhéré à la démarche et c'est ainsi qu'entre 2009 et 2014, 7 ouvrages pour l'essentiel situés sur le cours principal ont été aménagés dans le cadre du contrat de plan Etat-Région pour un montant de 194 948 euros.

En parallèle, de 2012 à 2015, 18 autres points de blocages (seuils, buses, ponts) ont été aménagés pour un montant de 1910874 euros. En prenant en compte les ouvrages déjà aménagés (barrage de St Yves) et ceux aménagés par d'autres acteurs (piscicultures de Pont-Kerlo par la FDPPMA 56, de Pont-Calleck,



S. Nizet - GBO

Le bras de contournement du moulin de la perche ; un des 13 aménagements réalisés sur l'Aff.

etc), le cours principal du Scorff est désormais accessible de la mer à Guéméné/Scorff. Il en est de même pour les principaux affluents à l'exception notable du ruisseau de St Sauveur et de l'amont du Scave. Le syndicat souhaite poursuivre son action dans ce domaine et s'est engagé dans une conciliation avec de nouveaux propriétaires pour parachever la restauration de la continuité écologique sur le Scorff.

Trevelo, Aff, Arz, d'une concertation à l'autre

En matière d'aménagement de la continuité sur les moulins, la concertation est primordiale. En effet, bien que soumis à une obligation réglementaire, les propriétaires restent maîtres chez eux et rien ne peut être fait sans leur accord.

C'est le cas sur le bassin du Trevelo, sur lequel une quarantaine d'ouvrages routiers ont fait l'objet

d'aménagements par la Fédération de pêche dans le cadre du CTMA. Dans le même temps, le syndicat du Trevelo menait une concertation et une étude préalable sur 10 moulins et seuils. Celle-ci a abouti à l'équipement des moulins de Coueguel et Pahongé en 2014 et du seuil de Kergo en 2015. Le moulin de Cotton sera aménagé en 2016. Pour les autres ouvrages, la concertation avec les propriétaires se poursuit. Le Grand-bassin de l'Oust (GBO) porte plusieurs contrats territoriaux et a également mené de nombreuses actions visant à rétablir la continuité écologique. Ainsi sur l'Aff, 17 ouvrages entravaient la continuité sur les 80 km du cours principal. Une étude préalable a été engagée par le GBO en 2010 sur les 17 ouvrages. Après concertation, 13 ouvrages ont pu être aménagés entre 2012 et 2015 (3 suppressions, 3 arasements partiels, 7 aménagements), permettant d'ouvrir plus de 40 km du bassin versant aux migrateurs pour un coût total de 67675 euros.

Malheureusement, toutes les concertations ne se passent pas aussi bien. Ainsi, sur l'Arz, une association de défense des moulins s'est fortement opposée à la démarche engagée, limitant ainsi la réalisation des aménagements nécessaires. Quelques-uns ont pu néanmoins être réalisés mais 4 points de blocage importants restent encore à traiter.

Les différentes solutions pour rétablir la continuité écologique !

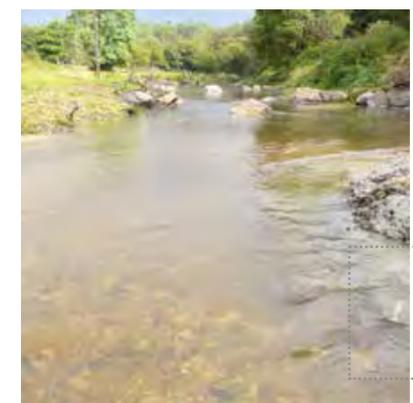
Il existe plusieurs solutions techniques pour rétablir la continuité écologique sur un barrage.

L'effacement de l'ouvrage et le rétablissement des écoulements naturels : c'est la solution idéale car la plus efficace, pérenne et la moins coûteuse en réalisation et en termes d'entretien. Elle est à privilégier lorsque l'ouvrage n'a plus d'utilité ou si le service qu'il rend peut être obtenu d'une autre manière. L'arasement d'un barrage, le remplacement d'un busage par un pont sont des exemples de cette solution.

L'effacement partiel est une solution intermédiaire qui peut se concevoir dans certains cas. Elle

peut en effet permettre de restaurer les migrations à moindre coût et/ou en maintenant un usage annexe, par exemple un petit plan d'eau sans conserver toute la hauteur de chute.

La création d'une passe à poissons : cette solution permet de conserver tout ou partie de l'ouvrage et de ses usages. Elle est cependant toujours beaucoup plus chère et technique.



C. Le Cléve - FDPPMA 56

Entre toutes les possibilités, l'arasement est la plus efficace. Photo : site de l'ancien barrage de Pont-Kerlo sur le Scorff.

En conclusion, bilan et perspectives

Moulins, barrages, ouvrages routiers, ..., pendant des décennies, la segmentation des cours d'eau n'a cessé de croître au point de constituer une vraie menace pour la survie de certaines espèces de poissons. La récente prise de conscience de l'importance de la continuité écologique, la parution de textes juridiques protecteurs de cette continuité et l'émergence de programmes de restauration ont permis d'inverser la tendance et de rétablir certaines voies de migration. Dans l'objectif d'atteindre le bon état écologique imposé par la DCE, la collectivité a débuté un effort considérable pour rétablir la continuité. En contribuant à l'émergence de la prise de conscience, en incitant à la maîtrise d'ouvrage,

en expérimentant des techniques et des méthodes, en se posant en maîtres d'ouvrage, les pêcheurs ont, notamment en Morbihan, contribué à cette démarche de manière importante. Pour autant, le chemin reste encore long. C'est en effet une minorité des ouvrages qui ont été aménagés ou supprimés. A court terme, la poursuite des programmes engagés amènera de nouveaux progrès.

A plus long terme, les évolutions institutionnelles en cours et le contexte budgétaire tendu rendent plus incertaine la poursuite de la démarche.

Pourtant, la perspective du changement climatique, avec ses incidences sur les peuplements naturels, rend encore plus nécessaire de rétablir les circuits de migration pour permettre aux espèces de s'adapter.



Les obstacles vers les frayères (ici des truites) restent nombreux. Un effort de longue haleine sera nécessaire.

PROTECTION PARE-SOLEIL
SAS MOUCHY - CARABEAU
 56220 PEILLAC - 02 99 91 28 22
 Stores intérieurs et extérieurs
 Motorisation • Entretien
 Bâches • Réparations camping
DEVIS GRATUIT
 Fabricant • Installateur
 www.store-mouchy.com
 sas.mc@orange.fr



"CarnaCarpe 2015", une nouvelle réussite !



Claude Soulas

Du monde sur les bords de l'Oust... et au simulateur !

Les 5 et 6 septembre 2015, l'AAPPMA du Mortier de Glénac organisait son traditionnel "CarnaCarpe" sur le site du "Chêne" dans la commune de Saint-Perreux.

Pour rappel, Le principe de cette manifestation est de rassembler des pratiquants et des spécialistes de différentes techniques de pêche dans un but de partage et d'échange avec le grand public. Pour cette nouvelle édition, les bénévoles de l'association avaient prévu un beau panel d'activités : animations et initiations aux différentes techniques de pêche (carpe, coup, carnassiers, silure...), démonstrations et essais de kayaks et Float-Tubes, simulateur de pêche, montage de mouche/leurres et initiation aux lancers, des expositions sur les poissons migrateurs et du matériel de pêche...

Ces deux jours de manifestations ont vu une excellente fréquentation du grand public sous un soleil très agréable.

Pour plus d'informations sur les actions de l'AAPPMA de Glénac, consultez leur site internet : <http://glenac.aappma.over-blog.com>

Challenge Rive Drennan, un concours reconnu !



Francois-Xavier De La Breteche

La brème est un poisson à ne pas négliger !

Les 16 et 17 mai 2015, le site du Lac au Duc de Ploërmel a accueilli la 4^e édition du "Challenge Rive Drennan" organisée par l'Ablette ploërmelaise en partenariat avec les deux grandes marques de pêche au coup "Rive et Drennan". Une nouvelle fois, les pêcheurs ont fait le déplacement : avec 104 participants dont 11 anglais et des grands noms de la pêche au "Coup" comme Alan Scotthorne, Matt Godfrey, Lee Kerry, Calum Dicks ainsi que le vainqueur de l'édition 2014 Steve Hemingray. Les compétiteurs répartis sur 13 secteurs de 8 pêcheurs avaient libre choix sur la technique à utiliser (grande canne, anglaise, Feeder...). A l'issue de la première manche, 748 kilos de poissons ont été pesés puis remis à l'eau, soit une moyenne de plus de 7 kilos par pêcheur. Le lendemain, la seconde manche fut aussi concluante ! Au total, 1,5 tonne de poissons ont été capturés sur le week-end (gardon et brème principalement). Après deux jours intensifs, c'est Olivier Gielzinski qui remporte l'édition 2015 suivi d'Olivier Defrocourt et Valentin Lefevre.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de l'AAPPMA de Ploërmel : <http://www.ablette-ploermelaise.fr>



Francois-Xavier De La Breteche

Olivier Gielzinski, au centre remporte la compétition !

Guerlédan : une "nouvelle" cale de mise à l'eau à Sordan

Depuis plusieurs années, l'AAPPMA de Pontivy alertait la fédération de problèmes d'utilisation de la cale de mise à l'eau de l'anse de Sordan. Lors des abaissements hivernaux du lac ou pendant les étiages sévères, la cale ne permettait plus la mise à l'eau. Les Morbihannais devaient aller jusqu'à Beau rivage sur l'autre rive.

Après négociations entre EDF et les fédérations de pêche 22 et 56, il a été validé de mettre à profit la vidange pour réaliser des aménagements en différents secteurs du lac. Dans le Morbihan, les travaux se sont concentrés sur la commune de St Aignan : la cale existante a été prolongée, la visibilité de l'équipement a été améliorée par la mise en place d'un balisage et le dépôt de sable occasionné par la plage a été traité. Un panneau d'information a également installé sur le site. Les travaux d'un montant de 16 000 € ont été financés par les pêcheurs - FNPF et fédération 56 -, EDF et Pontivy communauté.



Y. Le Glaivche - FDPPMA 56

Un équipement désormais fonctionnel pour une réouverture très attendue.



Y. Le Glaivche - FDPPMA 56

Un équipement idéal pour faire découvrir la pêche.

Un ponton XXL à Pont Scorff

Retenu par l'AAPPMA de Plouay comme parcours à valoriser, le plan d'eau de la Métairie à Pont Scorff a été équipé d'un ponton de 25 m x 1,5 m. Ce petit plan d'eau très poissonneux est situé à proximité immédiate du bourg. Il est utilisé régulièrement par des jeunes dans le cadre d'animations pêche mais aussi par des moins jeunes recherchant un espace de pêche facile d'accès. Ces pêcheurs vont maintenant pouvoir pratiquer en toute sécurité avec encore plus de confort. Cet équipement est adapté aux Personnes à Mobilité Réduite. Un panneau d'information a été installé sur le site.



GLOOPS, la nouvelle mascotte de la FNPF.

Vallée du Scorff Vivante par nature

Une vallée préservée propice à la pêche et à la randonnée

Infos pratiques
Maison du Scorff
 B.P. 28 • 56620 Cléguer
 02.97.32.50.79
maison.scorff@syndicat-scorff.fr
www.syndicat-scorff.fr



Rencontres halieutiques bretonnes 2015



Un sandre maillé dans la dernière heure pour Nicolas et Laurent.

La Vilaine a accueilli pour la 2^e année une des 4 rencontres de pêche des carnassiers organisées par les fédérations Bretonnes. Après le Finistère et le lac de St Michel, c'est donc à Foleux que se sont retrouvés 24 binômes de passionnés de pêche en bateau. Contrairement à l'an dernier, les participants ont pêché les deux manches de 3h15 avec des conditions météo idéales. Les poissons ont été au rendez-vous puisque 17 des 24 équipes sont classées avec 3 ayant atteint le quota sandres et une le quota perches. L'équipe vainqueur Varin Lionel-Rannou Olivier l'emporte en validant 3 sandres et 2 perches pour un total de 1790 points devant MOREL Didier-Dufour Mathieu (1 750) et Le Gal Gauthier-Anquetin Mickaël (1 540). Un grand merci à l'équipe du Brochet de basse Vilaine pour son implication. Merci à la commune de Béganne et au comité de gestion du port pour la mise à disposition des équipements. En résumé une belle journée de pêche placée sous le signe de la convivialité.

P/44

Brandivy : un 3^e défi "Float Tube" réussi



Une bonne ambiance pour cette 3^e édition.

Le dimanche 10 mai 2015 a eu lieu la 3^e édition du "Défi Float Tube" sur l'étang de la Forêt à Brandivy. Cette manifestation est organisée par l'AAPPMA du Loch en collaboration avec le magasin Alcedo. Pour cette année, pas moins de 26 compétiteurs se sont affrontés à la recherche des carnassiers sous un magnifique soleil. A 9 h, les pêcheurs sont à l'eau et la 1^{ère} manche est lancée. Les premiers poissons ne se font pas attendre! Fin de la première manche à 12 h. 7 perches maillées ont été enregistrées. Vient ensuite l'heure du repas organisé par l'AAPPMA. Les pêcheurs se remettent à l'eau pour 14 h ! Début de la 2^e manche avec un soleil toujours aussi présent. Mais un vent de Sud vient compliquer la pêche. De ce fait, les compétiteurs se concentrent sur les berges qui abritent de nombreux alevins. A 17h30, fin de la 2^e manche ! Quelques poissons seront réalisés non sans mal dont un brochet tout juste maillé. Vient ensuite l'heure des résultats : 1^{er} avec 800 points "Thibaut Vinet" / 2^e avec 550 points "Jean-Baptiste Puren" / 3^e avec 500 points "Pierre-Marie Puren". L'AAPPMA du Loch et le Magasin Alcedo ont remis des lots à l'ensemble des participants pour leur présence et leur bonne humeur. Le défi sera reconduit pour l'année 2016.

Info santé : se prémunir de la maladie de Lyme

La maladie de Lyme est une infection due à une bactérie transmise lors d'une piqûre de tique. Entre 5 000 et 10 000 cas sont identifiés en France chaque année. En l'absence de traitement, cette maladie peut être grave et très invalidante. Postée sur des herbes hautes, la tique repère sa cible (mammifère, oiseau), puis s'accroche sur elle. Elle se nourrit de son sang pour se développer. Elle devient porteuse de la bactérie responsable de la maladie de Lyme lors d'un repas sanguin sur un animal infecté. La tique peut ensuite piquer l'homme et lui transmettre la bactérie. Les zones à risque sont les bois, les buissons, les prairies. Le risque d'infection est maximal au printemps et au début de l'automne.

Pour se protéger, porter des vêtements longs et fermés (rentre son pantalon dans ses chaussettes), au retour de la sortie, s'inspecter soigneusement tout le corps pour repérer une éventuelle tique. Si une tique est fixée, la retirer vivante avec une pince à épiler ou un tire-tique en veillant à enlever la tête. Désinfecter. Plus la tique est fixée longtemps, plus le risque d'infection est important.

Si vous voyez apparaître une rougeur autour de la piqûre d'une tique, consultez impérativement et rapidement votre médecin traitant. Un traitement antibiotique efficace vous sera prescrit.



La MSA a édité une plaquette sur la maladie de Lyme, consultable sur internet.

Pour en savoir plus : http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Borreliose_Lyme.pdf

Kerlelost : l'option pêche au BAC continue !

La fédération de pêche du Morbihan travaille en partenariat avec le lycée Kerlelost depuis 2011 sur "l'option pêche au BAC" dans le cadre de la formation du BAC pro GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune). Ce projet a vu le jour grâce aux enseignants des matières professionnelles du lycée, Arnaud Hervé et Yves Blat qui souhaitent créer deux options distinctes (Ornithologie et Pêche), intégrées pour l'obtention du Bac. Aujourd'hui, elles fonctionnent parfaitement et les élèves en sont très satisfaits. Pour la partie pêche, une trentaine de jeunes ont déjà été formés sur les bases de la pêche aux leurres. En 2015-2016, l'option est reconduite avec dix séances, réparties sur divers parcours du département à la recherche des carnassiers en étangs, rivières et canaux. La dernière séance de l'année se clôturera avec une journée sur la Vilaine. Les élèves seront accompagnés de deux guides de pêche en eau douce, Mathieu Le Bouter et Yannick Line qui apporteront leur expérience sur des techniques plus spécifiques de pêche en bateau.



Des poissons actifs pour cette première séance de 2015.

Un club Mouche sur Questembert !

Né d'un souhait commun de plusieurs passionnés de pêche à la mouche, le "Club Mouche du Pays de Questembert" a été fondé en novembre 2014. Présidée par François Ganzitti, l'association regroupe aujourd'hui 22 adhérents dont 5 jeunes de moins de 18 ans qui se réunissent tous les vendredi soirs pour réaliser du montage de mouche et tous les samedi matins pour s'entraîner sur la pratique du lancer et de la technique (hors période scolaire). Des sorties spécifiques en réservoirs et rivières sont également programmées au cours de l'année. L'association est adhérente à la fédération française de pêche à la mouche (FFPML) et est représentée au comité régional de Bretagne. Les connaissances et compétences échangées dans ce club permettent aux débutants de s'initier à cette pêche et aux plus aguerris de se perfectionner. En 2015, l'association a participé à de nombreuses manifestations dont la Fête de la Pêche à Larré, la Fête de la Chasse à Trédion ou encore la Brocante Pêche organisée par l'AAPPMA de Grand-Champ.

Pour toute information supplémentaire, rendez-vous sur le site du Club Mouche du Pays de Questembert : <http://mouchequestembert.jimdo.com>



Les passionnés partagent leurs connaissances sur les milieux.



Recette

Le beurre blanc est une des meilleures sauces qui puisse accompagner un poisson d'eau douce tel que brochet, sandre, perche, saumon ou encore mulot, voire même le silure. C'est un vrai délice qu'il faut cuisiner avec beaucoup d'attention et à feu très doux, car elle est très fragile.

Astuces

Cette sauce, étant une émulsion, peut donc tourner (type mayonnaise). Pour éviter cela, on peut ajouter une noix de crème fraîche. Attention : un feu trop vif transformerait inévitablement la sauce en huile.

Le beurre blanc ne se réchauffe pas, penser à le conserver dans un thermos si la consommation doit être retardée.

P/46



Ingrédients

- 4 échalotes
- 15 cl de vin blanc ou de cidre
- 200 g de beurre demi sel
- Sel & poivre blanc

Recette du beurre blanc

On commence par réaliser une réduction* avec les échalotes finement hachées que l'on recouvre du vin blanc ou du cidre.

Faire réduire à petit feu pendant environ 10 à 15 mn, jusqu'à obtention d'une petite compotée (remuer simplement de temps en temps). Ajouter un petit filet d'eau.

On détaille le beurre en morceaux de taille d'environ 2 cm par 2 cm.

Ajouter un à un les morceaux de beurre, veillez à ce que chaque morceau soit bien incorporé aux échalotes avant de mettre le suivant.

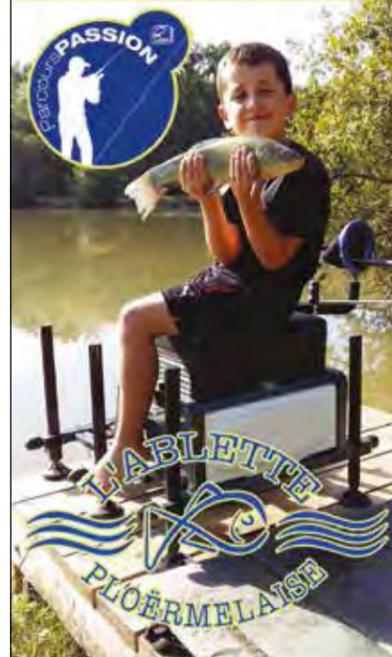
Saler poivrer. Napper le poisson et servir .

** La réduction est un art culinaire qui réside dans le fait de concentrer les saveurs d'un bouillon ou d'une sauce en les faisant bouillir lentement.*

Bon appétit !

Pierrick Courjal

Fishery des sorciers



A Loyat - Axe Ploërmel / Mauron

24 postes aménagés

Carte à la journée ou à l'année

Empoisonnement régulier - Pêche No-kill
(carpes, tanches, gardons, perches ...)

Renseignements :

<http://www.ablette-ploermelaise.fr> ou 06 71 41 45 55

Pisciculture de Lussais

M. et Mme Tréhin Bernard

- Truites Arc-en-ciel
- Truitelle Farios
- Saumons de Fontaine
- Farios



79100 CHEF-BOUTONNE

Tél. 05 49 29 82 42

Fax 05 49 29 89 50

pisciculture.lussais@orange.fr



Un magasin et un site spécialisé

ARDENT PÊCHE

Z.A Tréhonin
Le Sourn BP 84
56300 Pontivy

www.ardent-peche.com

Tél: 02 97 25 36 56
e-mail : info@ardent-peche.com

BIENVENUE DANS MON ROYAUME !

ENTRÉE GRATUITE
sur présentation
de votre carte
pêche 2016

VISITES ET SORTIES NATURE
POUR LES VOYAGEURS

Parcourez l'univers insolite
de la rivière et du saumon

l'Odyssaum

PONT-SCORFF

MOULIN DES PRINCES • 56620 PONT-SCORFF
T 02 97 32 42 00 [mail odyssaum@sellor.com](mailto:odyssaum@sellor.com)
www.odyssaum.fr



Sous les lignes,
prudence :
restons à distance.

Les lignes électriques

peuvent être dangereuses si vous, vos cannes ou vos fils les approchez de trop près. N'oubliez pas : sous les lignes, la canne à pêche, c'est à l'horizontale ! Tous les conseils de sécurité sont sur :

www.sousleslignes-prudence.fr